

## **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

## Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2891 20 octobre 2015

## **SOMMAIRE**

China Three Gorges (Luxembourg) Power S.à	IACG Holdings II LUX S.à r.l	.138765
r.l	Iberian Capital III	.138759
CWEI (Luxembourg) Power S.à r.l138735	I.D. 20 Finance S.A	.138759
Elise S.A	Idi Gazeley Europe Logistics Lux I s.à r.l	.138766
EPISO 4 Forge 2 S.à r.l	Idi Gazeley Europe Logistics Lux I s.à r.l	.138754
Even RX Zwölf S.à r.l	IDI Gazeley Hannover S.à r.l	.138766
Guardian Europe Financial Services S.A138736	IFS Properties S.A	.138766
Guardian International Services and Transac-	Ileos Holdco S.C.A.	.138759
tions S.A	IL-Invest S.à r.l.	.138767
Guardian Poland Investments S.à r.l138741	Immologic S.à r.l	
H2 Concept S.à r.l	Immolux & Co	
HAERES Capital S.à r.l	Infrastructure PPP Africa Management S.A	
HAIZ International S.à r.l		
Hanff S.à r.l	Innit International SCA	.138767
H'Corp	INSIDE group	.138768
Health Alternative Strategy, HAS138742	INSIDE group	.138765
Hendrix Investments S.A	Institut de Beauté Valérie S.àr.l	.138768
Hera Consult S.à r.l	Internationale de Sociétés Foncières S.A	.138744
Herculean CC S.à r.l	Invesco Management N° 1 S.A	.138768
Hewa Holding S.A	Invict-al Sàrl	.138765
Hewa Holding S.A	PCTV Systems S.à r.l	.138759
HF Real Estate S.à r.l	Pertrix Investment Group S.A	.138745
H.I.G. Luxembourg Holdings 28 S.à r.l138741	Topvel S.A.	.138742
HI Holdings Rio S.à r.l	Transmedia Services S.à r.l	
Hope Holding	Windsor Capital Holdings S.à r.l	
Huggy-Store Hoscheid Dickt Sàrl 138759		



#### Elise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 138.017.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015148292/9.

(150162263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

## EPISO 4 Forge 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: GBP 12.520,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur. R.C.S. Luxembourg B 199.717.

## **STATUTES**

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth of August.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

EPISO 4 Luxembourg Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by Luxembourg law, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 199.106 (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs Isabel DIAS, private employee, whose professional address is 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on August 25 <sup>th</sup>, 2015,

The power of attorney, after signature ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

## I. Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1. Name.** The name of the company is "EPISO 4 Forge 2 S.à r.l" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

## Art. 2. Registered office.

- 2.1. The Company's registered office is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

## Art. 3. Corporate object.

- 3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and in any real estate properties, and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate whatever the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.
- 3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation,



the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

- 3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

#### Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period.
- 4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

#### II. Capital - Shares

## Art. 5. Capital.

- 5.1. The share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred and twenty british pounds (GBP 12,520.-) represented by:
  - (i) twelve thousand and five hundred (12,500) ordinary shares (the Ordinary Shares);
  - (ii) ten (10) class A redeemable shares (the Class A Shares); and
  - (iii) ten (10) class B redeemable shares (the Class B Shares).
- all in registered form with a par value of one british pound (GBP 1.-) each, all subscribed and fully paid-up, and each having the specific distribution rights as determined in the present Articles.
- 5.2. The Class A Shares and the Class B Shares are collectively hereafter referred to as the Redeemable Shares, and the Redeemable Shares, collectively with the Ordinary Shares, are hereafter referred to as the Shares.
- 5.3. Each holder of an Ordinary Share is hereinafter individually referred to as an Ordinary Shareholder and the holders of Ordinary Shares are hereinafter collectively as the Ordinary Shareholders.
- 5.4. Each holder of a Redeemable Share is hereinafter individually referred to as a Redeemable Shareholder. The Ordinary Shareholders and the Redeemable Shareholders are hereinafter collectively referred to as the Shareholders.
- 5.5. The entire corporate capital of the Company thus amounts to twelve thousand five hundred and twenty british pounds (GBP 12,520.-)
- 5.6. The Company may maintain a special capital reserve account and/or share premium account in respect of the Shares and there shall be recorded to such accounts, the amount or value of any contribution/premium paid up in relation to the Shares. Amounts so recorded to such accounts will constitute freely distributable reserves of the Company and will be available for distribution to the Shareholders, as set out in these Articles.
- 5.7. The amount of the special capital reserve account and/or share premium account may be used for the purpose of redeeming and/or repurchasing each Class of Shares as per article 7 of these Articles, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve of the Company.
  - 5.8. If the Shareholders resolve to distribute any profits, the profits are to be distributed by the Company as follows:
- (i) the holders of the Ordinary Shares shall, on pro rata basis, be entitled to all the distributable profits derived by the Company from income in respect of the Company's assets and investments (including, but not limited to dividends, interest and any gains, which constitute income for United Kingdom tax purposes) (together the Income Profits).
- (ii) all the distributable profits derived by the Company from capital gains in respect of the Company's assets and investments, being amounts other than Income Profits (including but, not limited to capital gains, liquidation profits and sale proceeds) (together the Capital Gain Profits) may be distributed only to the holders of the Redeemable Shares in accordance with the following payment priorities and modalities:
- (a) first, an amount equal to 0.50% of the aggregate nominal value of the Class A Shares to the holders of the Class A Shares annually on pro rata basis; and
- (b) second, any remaining Capital Gain Profits will be paid to the holders of the Class B Shares annually on pro rata basis.

If all the Class B Shares are redeemed and cancelled, all Capital Gain Profits remaining after the payments pursuant to step (a) will be paid to the holders of the Class A Shares on pro rata and pari passu basis.

- (iii) any profits other than Income Profits and Capital Gain Profits (the Remaining Profits) shall be distributed to the holders of the Ordinary Shares on pro rata basis.
- 5.9. For the avoidance of doubt, profits may be distributed to the shareholders only if the shareholders resolve such distribution.



#### Art. 6. Shares.

- 6.1. Each Share entitles its owner to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of these Articles and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.
  - 6.2. Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.
- 6.3. Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.
- 6.4. The sole shareholder may transfer freely its Shares when the Company is composed of a sole shareholder. The Shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several shareholders. The Shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.
- 6.5. The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

#### Art. 7. Redemption and/or repurchase of Shares.

- 7.1. In the course of any given financial year, the Company may redeem and/or repurchase, at the option of its sole shareholder or shareholders, any class of Shares at a redemption/repurchase price as determined by the Board of Managers and approved by the sole shareholder or shareholders (the Redemption Price).
- 7.2. The redemption and/or the repurchase of any class of Shares in accordance with article 7 of these Articles is permitted provided that:
- (i) a class of Shares is always redeemed and/or repurchased in full, it being understood that the class of Ordinary Shares shall be the last class of Shares to be redeemed:
- (ii) the net assets of the Company, as evidenced in the interim accounts of the Company to be prepared by the board of managers, are not, or following the redemption would not become, lower than the amount of the share capital of the Company plus the reserves which may not be distributed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and / or these Articles;
- (iii) the Redemption Price does not exceed the amount of profits of the current financial year plus any profits carried forward and any amounts drawn from the Company's reserves available for such purpose, less any losses of the current financial year, any losses carried forward and sums to be allocated in reserve under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and these Articles; and
- (iv) the redemption and/or repurchase is followed by a reduction of the capital of the Company. The redemption and/or repurchase shall be decided by the shareholders in accordance with article 12 of these Articles.
- 7.3. In case of redemption and/or repurchase of Redeemable Shares, such redemption and/or repurchase should be made in the reverse alphabetical order (i.e. starting with the Class B Shares and ending with the Class A Shares). The Ordinary Shares may be redeemed and/or repurchased only after the redemption and/or repurchase of all the Redeemable Shares.
- 7.4. In the event of a reduction of share capital through the redemption and/or repurchase and the cancellation of a class of Redeemable Shares, such class of Redeemable Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (or any other amount resolved by the General Meeting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles provided however that such other amount shall never be higher than such Available Amount), in each case determined on the basis of interim accounts of the Company on a date no earlier than eight (8) days before the date of the redemption and/or repurchase and cancellation of the relevant class of Shares.
- 7.5. The Available Amount in relation to each Class of Redeemable Shares will be equal to the total amount of Capital Gain Profits of the Company (including carried forward Capital Gain Profits) to the extent the shareholders and/or the board of managers would have been entitled to dividend distributions according to Article 16 of the Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including special capital reserve account and/or share premium account) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction relating to the class of Redeemable Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant interim accounts (without any double counting).

For the avoidance of doubt, the Available Amount may not include any Income Profits (including carried forward Income Profits).

- 7.6. In case of redemption and/or repurchase of the Ordinary Shares, the Redemption Price may include Income Profits (including carried forward Income Profits) and Remaining Profits (including carried forward Remaining Profits), but may not include Capital Gain Profits.
- 7.7. In case of redemption and/or repurchase of the Redeemable Shares, the Redemption Price may include Capital Gain Profits (including carried forward Capital Gain Profits), but may not include Income Profits.
- 7.8. The amount of the special capital reserve account and/or share premium account may be used for the purpose of redeeming/repurchasing each class of Shares.



## III. Management - Representation

## Art. 8. Appointment and removal of managers.

- 8.1. The Company is managed by one sole manager or by at least three (3) managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of its managers need not be shareholders.
- 8.2. The managers and any additional or replacement manager appointed to the Company, may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

#### Art. 9. Board of managers.

- 9.1. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board), which will be constituted by one manager of category A (the A Manager) and two or more managers of category B (the B Manager) (The A Manager and the B Managers are collectively referred to herein as Managers).
  - 9.2. Powers of the board of managers
- (i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.
  - (ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.
  - 9.3. Procedure
- (i) The Board meets at the request of any one (1) manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.
- (ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.
- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
  - (iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.
- (v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented and at least one (1) A manager and at least one (1) B manager are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented and at least one (1) A manager and at least one (1) B manager are present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.
- (vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.
- (vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.
  - 9.4. Representation
- (i) The Company is bound towards third parties in all matters by the the sole signature of its A Manager or by the joint signature of any two B Managers.
- (ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

#### Art. 10. Sole manager.

- 10.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.
  - 10.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.
- 10.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

## Art. 11. Liability of the managers.

11.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

#### IV. Shareholder(s)

## Art. 12. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.

- 12.1. Powers and voting rights
- (i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).



- (ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.
  - (iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.
  - 12.2. Notices, quorum, majority and voting procedures
- (i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than one-half of the share capital.
- (ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.
  - (iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.
- (iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.
- (v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.
- (vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.
- (vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.
- (viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

#### Art. 13. Sole shareholder.

- 13.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.
- 13.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.
  - 13.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

#### V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

## Art. 14. Financial year and approval of annual accounts.

- 14.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.
- 14.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager (s) and shareholders to the Company.
  - 14.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.
- 14.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

## Art. 15. Auditors.

- 15.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).
- 15.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

#### Art. 16. Allocation of profits.

- 16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve required by the Law (the Legal Reserve). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company. Any amounts attributed to the Legal Reserve may be distributed only to the holders of the Ordinary Shares.
- 16.2. The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders. If profits are to be distributed to the shareholders, then the Income Profits and the Remaining Profits will be distributed only to the holders of the Ordinary Shares and the Capital Gain Profits will be distributed only to the holders of the Redeemable Shares.
- 16.3. The sole shareholder or the shareholder's meeting may decide to pay interim dividends on the basis of the interim accounts prepared by the Board of Managers showing sufficient funds available for distribution provided that:



- (i) the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or by these Articles;
- (ii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts; and
  - (iii) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.
- 16.4. The Income Profits will be distributed only to the holders of the Ordinary Shares, Capital Gain Profits will be distributed only to the holders of the Redeemable Shares and the Remaining Profits will be distributed only to the holders of the Ordinary Shares, in each case in accordance with the provisions of article 5.7.

#### VI. Dissolution - Liquidation

- 17.1. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided by the Law.
- 17.2. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.
- 17.3. After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the Shares on pro rata basis, provided that:
  - (i) the Income Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares on pro rata basis;
- (ii) the Capital Gain Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Redeemable Shares on pro rata basis:
- (iii) the Remaining Profits may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares on pro rata basis; and
- (iv) the amounts allocated to the Legal Reserve may be distributed only to the holders of the outstanding Ordinary Shares on pro rata basis.

#### VII. General provisions

- 18.1 Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.
- 18.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.
- 18.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.
- 18.4 All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

## Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2016.

## Subscription and payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, subscribes to:

- twelve thousand and five hundred (12,500) ordinary shares (the Ordinary Shares);
- ten (10) class A redeemable shares (the Class A Shares) and;
- ten (10) class B redeemable shares (the Class B Shares);

all in registered form,, having a nominal value of one british pound (GBP 1,-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand and five hundred twenty british pounds (GBP 12,520.-),

The amount of twelve thousand and five hundred twenty british pounds (GBP 12,520.-) is at the Company's disposal and evidence thereof has been given to the undersigned notary.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Eurocent (EUR 1,400.-).

The amount of twelve thousand and five hundred twenty british pounds (GBP 12,520.-) corresponds to the amount of seventeen thousand one hundred and six Euro sixteen Eurocent (EUR 17 106,16) according to the exchange rate published on XE.COM on August 24 <sup>th</sup>, 2015.



#### Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its Sole Shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

is appointed as A Manager:

- Mr Yves BARTHELS, born on October 10  $^{\rm th}$  , 1973 in Luxembourg, residing professionally at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg; and

are appointed as B Managers:

- Mr Romain DELVERT, born on June 26, 1973 in Tours, France, residing professionally at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg;
- Mrs Anita LYSE, born on October 4, 1976, in Alesund, Norway, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
  - 2. The registered office of the Company is located at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

#### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who have signed it together with the undersigned notary.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-cinquième jour du mois d'août,

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU:

EPISO 4 Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée gouvernée par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 199.106 (l'Associé Unique),

représentée par Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 25 août 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

## I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1** er . **Dénomination.** Le nom de la société est "EPISO 4 Forge 2 S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

## Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou évènements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

## Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et dans tous biens immobiliers, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs



de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. La Société peut également investir dans l'immobilier quelles qu'en soient les modalités d'acquisition, notamment mais sans que ce soit limitatif, l'acquisition par la vente ou l'exercice de sûretés.

- 3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.
- 3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social

#### Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

#### Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent vingt livres sterling (GBP 12.520,-) représenté par:
- (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires),
- (ii) dix (10) parts sociales remboursables de classe A (les Parts Sociales de Classe A); et
- (iii) dix (10) parts sociales remboursables de classe B (les Parts Sociales de Classe B).

toutes sous forme nominative ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1.-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées et toutes ayant des droits de distribution spécifique comme déterminé dans les présents Statuts.

- 5.2. Les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B sont collectivement désignées ci-après comme les Parts Sociales Remboursables, et les Parts Sociales Remboursables, collectivement avec les Parts Sociales Ordinaires, sont ci-après désignées comme les Parts Sociales.
- 5.3. Chaque détenteur d'une Part Sociale Ordinaire est ci-après individuellement désigné comme un Associé Ordinaire et les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires sont ci-après collectivement désignés comme les Associés Ordinaires.
- 5.4. Chaque détenteur de Parts Sociales Remboursables est ci-après individuellement désigné comme un Associé PSR. Les Associés Ordinaires et les Associés PSR sont ci-après collectivement désignés comme les Associés.
  - 5.5. L'entièreté du capital social de la Société est fixé ainsi à douze mille cinq cents vingt livre sterling (GBP 12,520.-)
- 5.6. La Société peut maintenir un compte spécial de réserve de capital et/ou un compte de prime d'émission à l'égard des Parts Sociales et tout montant ou valeur de tout apport/prime payé(e) en relation avec les Parts Sociales sera enregistré sur ce compte. Les montants ainsi enregistrés sur ces comptes constitueront des réserves librement distribuables de la Société et seront disponibles pour distribution aux Associés, tel qu'indiqué dans ces Statuts.
- 5.7. Le montant du compte spécial de réserve de capital et/ou le compte de prime d'émission peut être utilisé aux fins de remboursement et/ou de rachat de chaque Classe de Parts Sociales conformément à l'article 7 des présents Statuts, pour compenser toutes pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale de la Société.
- 5.8. Au cas où les Associés décident de distribuer des bénéfices, les bénéfices devront être distribués de la manière suivante:
- (i) les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires auront droit, au pro rata, à tous les bénéfices distribuables réalisés par la Société provenant de revenus en relation avec les actifs et investissements de la Société (en ce compris mais non limité aux dividendes, intérêts et autres gains constituant un revenu aux fins de considérations fiscales au Royaume-Uni) (ensemble les Profits de Revenu).
- (ii) tous les bénéfices distribuables réalisés par la Société provenant de plus-values en relation avec les actifs et investissements de la Société, c'est-à-dire les montants autres que les Profits de Revenu (en ce compris mais non limité aux plus-



values, boni de liquidation et produits de vente) (ensemble les Profits de Plus-Value) peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Remboursables en conformité avec les priorités et modalités de paiement suivantes:

- (a) premièrement, un montant égal à 0,50% de la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe A aux détenteurs des Parts Sociales de Classe A annuellement au pro rata et sur base pari passu;
- (b) deuxièmement, les Profits de Plus-Value restants seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe B annuellement au pro rata et sur base pari passu;

Si toutes les Parts Sociales de Classe B sont remboursées et annulées, tous les Profits de Plus-Value après les paiements effectués en vertu de l'étape (a) seront payés aux détenteurs des Parts Sociales de Classe A au pro rata et sur base pari passu.

- (iii) tous profits autres que les Profits de Revenu et Profits de Plus-Value (les Profits Restants) seront distribués aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires au pro rata.
- 5.9. En tout état de cause, les bénéfices peuvent être distribués aux associés uniquement si ces derniers décident d'une telle distribution.

#### Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Chaque Part Sociale donne à son détenteur le droit à un vote aux assemblées générales des Associés. De la détention d'une part sociale découle implicitement l'acceptation de ces Statuts et les résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.
  - 6.2. Les parts sociales sont indivisibles en ce qui concerne la Société.
- 6.3. Les co-détenteurs de Parts Sociales doivent être représentés envers la Société par un mandataire, nommé parmi eux ou non.
- 6.4. L'associé unique peut transférer librement ses Parts Sociales lorsque la Société est composée d'un associé unique. Les Parts Sociales peuvent être transférées librement entre les Associés lorsque la Société est composée de plusieurs associés. Les Parts Sociales peuvent être transférées à des non-associés uniquement avec l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.
- 6.5. Une cession de Parts Sociales doit être constaté par un acte notarial ou par un acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

#### Art. 7. Remboursement et/ou rachat de Parts Sociales.

- 7.1. Au cours de l'exercice social, la Société peut rembourser et/ou racheter, sur décision de son associé unique ou des associés, toute classe de Parts Sociales au prix de remboursement/rachat déterminé par le Conseil et approuvé par l'associé unique ou par les associés (le Prix de Remboursement).
- 7.2. Le remboursement et/ou rachat de toute classe de Parts Sociales conformément au présent article 7 de ces Statuts, est permis à condition que:
- (i) toute classe de Parts Sociales soit toujours remboursée et/ou rachetée en intégralité, étant entendu que la classe de Parts Sociales Ordinaires sera la dernière classe de Parts Sociales à être remboursées;
- (ii) les actifs nets de la Société, tel que montré par les comptes intérimaires de la Société à préparer par le conseil de gérance, ne soit pas ou ne tombe pas, suite au rachat, en-dessous du montant du capital social de la Société augmenté des réserves qui ne sont pas distribuables en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg et/ou des présents Statuts;
- (iii) le Prix de Remboursement n'excède pas le montant des bénéfices de l'exercice social en cours augmentés de tous les bénéfices reportés et de tous montants prélevés des réserves disponibles de la Société à cette fin, diminués de toutes pertes de l'exercice social en cours, de toutes pertes reportées et des sommes devant être affectées à la réserve conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et des présents Statuts; et
- (iv) le remboursement et/ou le rachat est suivi d'une réduction du capital social de la Société. Le remboursement et/ou rachat devra être décidé par les associés conformément à l'article 12 des présents Statuts.
- 7.3. En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Remboursables, ce remboursement et/ou ce rachat devra s'effectuer dans l'ordre alphabétique inversé (c'est-à-dire en commençant par les Parts Sociales de Classe B et en terminant par les Parts Sociales de Classe A). Les Parts Sociales Ordinaires peuvent être remboursées et/ou rachetées uniquement après le remboursement et/ou le rachat de toutes les Parts Sociales Remboursables.
- 7.4. En cas de réduction du capital social par remboursement et/ou rachat et annulation d'une classe de Parts Sociales Remboursables, cette classe de Parts Sociales Remboursables donne droit à leurs détenteurs, au pro rata de leur détention dans cette classe, au Montant Disponible (ou tout autre montant décidé par l'Assemblée Générale en conformité avec les conditions prescrites pour la modification des Statuts à condition cependant que cet autre montant ne soit jamais supérieur au Montant Disponible), déterminé dans chaque cas sur base des comptes intérimaires de la Société à une date au plus tôt huit (8) jours avant la date de remboursement et/ou de rachat et d'annulation de la classe de Parts Sociales concernée.
- 7.5. Le Montant Disponible en relation avec chaque classe de Parts Sociales Remboursables sera égal au montant total des Profits de Plus-Values de la Société (en ce compris tous Profits de Plus-Value reporté) dans la mesure où les associés et/ou le conseil de gérance ait/aient droit aux distribution de dividendes conformément à l'article 16 des Statuts, augmenté par (i) toutes réserves librement distribuable (incluant le compte spécial de réserve et/ou le compte de prime d'émission) et (ii) le cas échéant, par le montant de la réduction du capital social en relation avec la classe de Parts Sociales Rachetables



devant être annulées, mais réduit par (i) toutes pertes (en ce compris les pertes reportées) and (ii) toutes sommes devant être placées dans la/les réserve(s) conformément aux conditions requises par la loi ou par les Statuts, dans chaque cas conformément aux comptes intérimaires en question (sans double comptage).

A des fins de clarification, le Montant Disponible n'inclut aucun Profits de Revenu (en ce compris les Profits de Revenu reporté).

- 7.6. En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Ordinaires, le Prix de Remboursement pourra inclure les Profits de Revenu (incluant les Profits de Revenu reportés) et les Profits Restants (incluant les Profits Restants reportés), mais non les Profits de Plus-Values.
- 7.7. En cas de remboursement et/ou de rachat des Parts Sociales Remboursables, le Prix de Remboursement pourra inclure les Profits de Plus-Values (en ce compris les Profits de Plus-Values reportés), mais non les Profits de Revenu.
- 7.8. Le montant du compte spécial de réserve et/ou le compte de prime d'émission peut être utilisé(s) aux fins de remboursement/rachat de chaque classe de Parts Sociales.

## III. Gestion - Représentation

#### Art. 8. Nomination et révocation des gérants.

- 8.1. La Société est gérée soit par un gérant unique, soit par au moins trois (3) gérants nommés par une résolution des Associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.
- 8.2. Les gérants et tout gérant supplémentaire ou de remplacement nommé à la Société, peut être révoqué à tout moment, avec ou sans cause, par une résolution des associés.

#### Art. 9. Conseil de gérance.

- 9.1. Si plusieurs gérant sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil), constitué d'un gérant de catégorie A (le Gérant A) et de deux gérants de catégorie B ou plus (les Gérants B) (le Gérant A et les Gérants B sont collectivement désignés ici comme les Gérants).
  - 9.2. Pouvoirs du conseil de gérance
- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associé(s) sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.
  - 9.3. Procédure
- (i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.
- (ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
  - (iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.
- (vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.
- (vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

#### 9.4. Représentation

- (i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature de son Gérant A ou par la signature conjointe de deux Gérants B.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.



#### Art. 10. Gérant unique.

- 10.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.
  - 10.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.
- 10.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

#### Art. 11. Responsabilité des gérants.

11.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi

#### IV. Associé(s)

#### Art. 12. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

- 12.1. Pouvoirs et droits de vote
- (i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).
- (ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
  - (iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.
  - 12.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote
- (i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.
- (ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.
  - (iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.
- (iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.
- (v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- (vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.
- (vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les troisquarts du capital social.
- (viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### Art. 13. Associé unique.

- 13.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.
- 13.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.
  - 13.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

#### Art. 14. Exercice social et approbation des comptes annuels.

- 14.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.
- 14.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.
  - 14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.
- 14.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.



## Art. 15. Réviseurs d'entreprises.

- 15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.
- 15.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

#### Art. 16. Affectation des profits.

- 16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation à la Réserve Légale cesse d'être exigée si tôt et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit de la Société. Tout montant affecté à la Réserve Légale peut uniquement être distribué aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires.
- 16.2. L'associé unique ou l'assemblée générale des Associés déterminent l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Il pourra être décidé d'allouer l'entièreté ou une partie de ce solde à une réserve ou à une réserve de provision, de le reporter au prochain exercice social ou de le distribuer aux associés. Lorsque les bénéfices sont à distribuer aux associés, les Profits de Revenu et les Profits Restants seront alors uniquement distribués aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires et les Profits de Plus-Values seront eux uniquement distribués aux détenteurs des Parts Sociales Remboursables.
- 16.3. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de payer des dividendes intérimaires sur base des comptes intérimaires établis par le Conseil attestant de fonds disponibles suffisant aux fins de distributions, aux conditions suivantes:
- (i) le montant à distribuer ne peut excéder le montant des profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des profits reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter aux réserves telles que prescrites par la Loi ou par les présents Statuts;
- (ii) le Conseil doit prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
  - (iii) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.
- 16.4. Les Profits de Revenu seront distribués uniquement aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires, les Profits de Plus-Values uniquement aux détenteurs des Parts Sociales Remboursables et les Profits Restants uniquement aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, dans chaque cas conformément aux dispositions de l'Article 5.7.

#### VI. Dissolution - Liquidation

- 17.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, adoptée par le même quorum et la même majorité que pour les modifications de Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.
- 17.2. En cas de liquidation de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes naturelles ou des personnes morales), nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, qui détermine leur pouvoirs et rémunération.
- 17.3. Le boni de liquidation, après le paiement des dettes, des charges de la Société et des frais de liquidation, est distribué de manière égale aux détenteurs des Parts Sociales au pro rata, à condition que:
- (i) les Profits de Revenu peuvent uniquement être distribués aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata;
- (ii) les Profits de Plus-Values peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Remboursables en circulation, au pro rata;
- (iii) les Profits Restants peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata;
- (iv) les montants alloués à la Réserve Légale peuvent uniquement être distribués aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires en circulation, au pro rata.

## VII. Dispositions générales

- 18.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.
- 18.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un Gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.
- 18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.
- 18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.



## Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2016.

#### Souscription et libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (les Parts Sociales Ordinaires);
- dix (10) parts sociales remboursables de classe A (les Parts Sociales de Classe A); et
- dix (10) parts sociales remboursables de classe B (les Parts Sociales de Classe B)

toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune par une apport en numéraire de douze mille cinq cent vingt Livres Sterling (GBP 12.520,-).

Le montant de douze mille cinq cent vingt Livres Sterling (GBP 12.520,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

#### Estimation des frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents Eurocent (EUR 1.400.-).

La somme de douze mille cinq cent vingt Livres Sterling (GBP 12.520,-) correspond à la somme de dix-sept mille cent six Euros seize Eurocent (EUR 17 106,16) conformément au taux de change publié sur XE.COM en date du 24 septembre 2015.

#### Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, son Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

est nommé Gérant A:

- M. Yves BARTHELS, né le 10 octobre 1973 à Luxembourg, dont la résidence professionnelle est située au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg; et

sont nommés Gérants B:

- M. Romain DELVERT, né le 26 mai 1973, à Tours, France, demeurant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L- 2310 Luxembourg;
- Mrs. Anita LYSE, né le 4 octobre 1976 à Alesund, Norvége, demeurant professionnellement au Luxembourg 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
  - 2. Le siège social de la Société est établi au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 28 août 2015. 2LAC/2015/19453. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Référence de publication: 2015148298/697.

(150162520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.



## China Three Gorges (Luxembourg) Power S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. CWEI (Luxembourg) Power S.à r.l.).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue de Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 180.321.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eight day of August.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, acting in place of his colleague prevented Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which will remain the depositary of the present deed,

## THERE APPEARED:

China Three Gorges (Hong Kong) Company Limited, a company limited by shares organised under the laws of Hong Kong, before named CWEI (Hongkong) Company Limited, having its registered office at 15/F, The Cameron, 33 Cameron Road, Tsim Sha Tsui, Hong Kong, registered with the Companies Registry of Hong Kong under number 1667510,

represented by Mr Riccardo INCANI, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney given under private seal on 14 August 2015.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

- 1) That China Three Gorges (Hong Kong) Company Limited prenamed, is the sole shareholder of CWEI (Luxembourg) Power S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, incorporated by a deed of Me Francis KESSELER, then notary residing in Esch-sur-Alzette on 26 August 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2689 of 28 October 2013 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 180.321 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of Maître Cosita DELVAUX; notary residing in Luxembourg, on 4 May 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 631 of 6 March 2015.
- 2) After this had been set forth, the above named shareholder representing the whole corporate capital, has decided to take the following resolutions:

## First resolution

The sole shareholder decides to change the name of the Company into "China Three Gorges (Luxembourg) Power S.à r l "

## Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 2 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

"Art. 2. Name. The company's name is "China Three Gorges (Luxembourg) Power S.à r.l."

#### Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 1.400.

There being no further business before the meeting, the same was adjourned thereupon.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

#### Follows the french translation

L'an deux mille quinze, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de sa consoeur empêchée, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, laquelle restera dépositaire de la présente minute,

#### A COMPARU:



China Three Gorges (Hong Kong) Company Limited, une société anonyme, constituée selon les lois de Hong Kong, dénommée précédemment CWEI (Hongkong) Company Limited, ayant son siège social au 15/F, The Cameron, 33 Cameron Road, Tsim Sha Tsui, Hong Kong et inscrite auprès du Registre des Sociétés de Hong Kong sous le numéro 1667510,

représentée par Monsieur Riccardo INCANI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 14 août 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel a déclaré et requis le notaire d'acter:

- 1) Que China Three Gorges (Hong Kong) Company Limited prénommée, est l'associé unique de CWEI (Luxembourg) Power S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Me Francis KESSELER alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette le 26 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2689 du 28 octobre 2013 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.321 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 mai 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1808 du 21 juillet 2015.
- 2) Ceci ayant été exposé, l'associé unique prémentionné représentant l'intégralité du capital social, a décidé de prendre les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'associée unique décide de changer le nom de la société en «China Three Gorges (Luxembourg) Power S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

« Art. 2. Dénomination. La société prend la dénomination de «China Three Gorges (Luxembourg) Power S.à r.l.»

#### Dépenses

Les dépenses, frais, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent à EUR 1.400.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, passe à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture de l'acte ayant été faite à la personne comparante, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état civil et demeure, ladite personne comparante a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: R. INCANI, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 31 août 2015. Relation: 1LAC/2015/27585. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015148946/93.

(150162968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.

## Guardian Europe Financial Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 62.662.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015148366/10.

(150162659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.



#### Even RX Zwölf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1460 Luxembourg, 48, rue d'Eich. R.C.S. Luxembourg B 176.348.

In the year two thousand and fifteen, on the thirty-first day of August.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

RX HEALTHCARE IMMOBILIEN S.A R.L., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141.323, duly represented by Mr Sylvain KIRSCH, director, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on August 28 <sup>th</sup>, 2015.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the attorney of the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purposes of registration.

The above named party, represented as mentioned above, has required the undersigned notary to declare as follows:

EVEN RX ZWOLF S.à. r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 176.348 (the "Company") was incorporated by a deed of Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, March 18 <sup>th</sup>, 2013, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1316 on June 4 <sup>th</sup>, 2013. The articles of incorporation of the Company have not been amended to date.

The agenda of the meeting is the following:

#### Agenda

1. Change of the corporate object clause of the Company and therefore amendment of Article 4 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

## " Art. 4. Purpose.

- 4.1. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.
- 4.2. The purpose of the Company includes in particular the acquisition, holding, development, sale, management and/ or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, sale, management and/or lease of immovable properties.
  - 4.3. The Company may in particular:
- borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise, except by way of a public offer;
- enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty;
- in favor of its subsidiaries, affiliated or group companies (hereafter referred to as the "Affiliated Company"): may render any assistance by way of loan, guarantee or otherwise or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign Affiliated Company, with or without security; (ii) enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any Affiliated Company, within the limits of any applicable legal provision; and
- enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its purpose;
- it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be carrying on a trade or to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.
- 4.4. The Company may further act as a general or limited partner with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar corporate structures.
- 4.5. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose."



The sole shareholder took the following resolution:

#### First and sole resolution

The sole shareholder decides to change corporate object clause of the Company and therefore amend Article 4 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

## " Art. 4. Purpose.

- 4.1. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.
- 4.2. The purpose of the Company includes in particular the acquisition, holding, development, sale, management and/ or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, sale, management and/or lease of immovable properties.
  - 4.3. The Company may in particular:
- borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise, except by way of a public offer;
- enter into any kind of credit derivative agreements such as, but not limited to, swap agreements under which the Company may provide or receive credit protection to or from the swap counterparty;
- in favor of its subsidiaries, affiliated or group companies (hereafter referred to as the "Affiliated Company"): may render any assistance by way of loan, guarantee or otherwise or subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign Affiliated Company, with or without security; (ii) enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any Affiliated Company, within the limits of any applicable legal provision; and
- enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its purpose;
- it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be carrying on a trade or to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.
- 4.4. The Company may further act as a general or limited partner with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar corporate structures.
- 4.5. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose."

#### Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing party, represented as stated above, this deed is worded in English followed by a German translation. On request of the appearing party, represented as stated above, and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the representative of the appearing party, known to the notary by first and surname, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

## Follows the german version

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am einunddreißigsten August.

Vor dem Notar Maître Martine SCHAEFFER, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

RX HEALTHCARE IMMOBILIEN S.A R.L., eine société à responsabilité limitée, mit Gesellschaftssitz in 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg und eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 141.323,

hier vertreten durch Herr Sylvain Kirsch, Direktor, beruflich ansässig in Luxembourg, durch eine in Luxemburg am 28. August 2015 erteilte Vollmacht.

Welche Vollmacht, nachdem es durch den oben benannten Vertreter und den unterzeichnenden Notar "ne varietur" unterzeichnet wurde, mit dieser Urkunde verbunden bleiben soll, um zusammen registriert zu werden.



Die oben benannte Partei, vertretet wie oben erwähnt, ersucht den unterzeichnenden Notar folgendes zu beurkunden:

EVEN RX ZWOLF S.à r.l., eine société à responsabilité limitée, mit Gesellschaftssitz in 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg und eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 176.201 (die "Gesellschaft") wurde gemäß notarieller Urkunde von Notar Léonie GRETHEN, Notar mit Amtssitz in Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, am 7. September 2011 gegründet, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1316 vom 4. Juni 2013. Die Statuten der Gesellschaft wurden seit der Gründung nicht abgeändert.

Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

#### Tagesordnung

- 1. Abänderung des Gesellschaftszwecks der Gesellschaft und entsprechende Abänderung von Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft mit folgendem Wortlaut:
- "4.1. Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligungen an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften in jeglicher Weise, der Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder auf sonstige Art und Weise sowie die Übertragung durch Veräußerung, Tausch oder anderweitig von Aktien, Obligationen, Schuldverschreibungen, Anleihen und anderen Wertpapieren sowie der Besitz, die Verwaltung und die Entwicklung des Portfolios. Die Gesellschaft kann außerdem Anteile an Kommanditgesellschaften halten.
- **4.2.** Der Zweck der Gesellschaft beinhaltet insbesondere den Erwerb, den Besitz, die Entwicklung, die Veräußerung, die Verwaltung und/oder die Vermietung von unbeweglichem Eigentum im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland sowie alle Tätigkeiten im Zusammenhang mit diesem unbeweglichen Eigentum, einschließlich der direkte oder indirekte Besitz von Aktienkapital luxemburgischer oder ausländischer Gesellschaften, deren Hauptzweck der Erwerb, die Entwicklung, die Veräußerung, die Verwaltung und/oder die Vermietung von unbeweglichem Eigentum ist.
  - **4.3.** Die Gesellschaft kann hierzu insbesondere:
- Geldmittel in jeglicher Form aufnehmen oder Bankkreditlinien abschließen und Geldmittel durch, einschließlich, aber nicht beschränkt auf, die Ausgabe von Schuldverschreibungen, Anleihen, Schuldscheindarlehen, Garantien und anderen Schuldinstrumenten und Schuldtiteln, wandelbar oder nicht, oder den Gebrauch von derivativen Finanzinstrumenten oder anderweitig, mit Ausnahme von öffentlichen Kaufangeboten, aufbringen;
- jegliche Art von Kreditderivatvertragen eingehen, wie z.B., jedoch nicht beschränkt auf, Swapverträge gemäß welcher die Gesellschaft eine Kreditbesicherung für eine Swapgegenpartei stellen oder von ihr erhalten kann;
- zugunsten ihrer Tochtergesellschaften, Zweigniederlassungen oder andere Unternehmen derselben Gruppe leisten (nachstehend "Tochtergesellschaften"),Unterstützung durch Darlehen, Bürgschaften, Garantien oder auf andere Weise leisten oder Schuldverschreibungen welche von einer Luxemburgischen oder ausländischen Tochtergesellschaft ausgegeben worden sind, mit oder ohne Sicherheit, zeichnen oder erwerben; (ii) jegliche Sicherheit, Verpfändung oder andere Art der Sicherheit beibringen, sei es durch persönliche Bürgschaft oder Hypothek oder durch eine teilweise oder vollständige Belastung der Gesellschaft oder ihres (gegenwärtigen oder zukünftigen) Vermögens oder durch jegliche Art und Weise, zur Erfüllung von Vertragen und ihrer Verpflichtungen sowie der der Tochtergesellschaften, im Rahmen der geltenden Gesetze; und
- Verträge abschließen, einschließlich, aber nicht beschränkt auf, Personenvereinigungsverträge, Übernahmeverträge, Marketingverträge, Verwaltungsverträge, Beraterverträge und andere Dienstleistungsverträge, Veräußerungsverträge, Zins- oder Währungstauschvereinbarungen oder andere derivative Finanzvereinbarungen welche im Rahmen des Gesellschaftszwecks sind:

wobei die Gesellschaft keine Geschäfte abwickeln darf, welche eine Geschäftstätigkeit darstellt oder wodurch die Gesellschaft Tätigkeiten abwickeln würde, welche als reglementierte Tätigkeit des Finanzsektors angesehen würde.

- **4.4.** Die Gesellschaft kann außerdem als Komplementär oder Kommanditär mit unbeschränkter oder beschränkter Haftung für sämtliche Schulden und Verpflichtungen von Kommanditgesellschaft oder ähnlichen Unternehmensformen einstehen.
- **4.5.** Die Gesellschaft kann jegliche kommerzielle, industrielle oder finanzielle Tätigkeit durchführen, die sie für die Erfüllung oder Entwicklung ihrer Zwecke als sachdienlich betrachtet."

Der Alleingesellschafter hat den folgenden Beschluss gefasst:

## Erster und Einziger Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt den Gesellschaftszwecks der Gesellschaft und den damit zusammenhängenden Artikel 4 abzuändern, mit folgendem Wortlaut:

"4.1. Zweck der Gesellschaft ist die Beteiligungen an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften in jeglicher Weise, der Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder auf sonstige Art und Weise sowie die Übertragung durch Veräußerung, Tausch oder anderweitig von Aktien, Obligationen, Schuldverschreibungen, Anleihen und anderen Wertpapieren sowie der Besitz, die Verwaltung und die Entwicklung des Portfolios. Die Gesellschaft kann außerdem Anteile an Kommanditgesellschaften halten.



- **4.2.** Der Zweck der Gesellschaft beinhaltet insbesondere den Erwerb, den Besitz, die Entwicklung, die Veräußerung, die Verwaltung und/oder die Vermietung von unbeweglichem Eigentum im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland sowie alle Tätigkeiten im Zusammenhang mit diesem unbeweglichen Eigentum, einschließlich der direkte oder indirekte Besitz von Aktienkapital luxemburgischer oder ausländischer Gesellschaften, deren Hauptzweck der Erwerb, die Entwicklung, die Veräußerung, die Verwaltung und/oder die Vermietung von unbeweglichem Eigentum ist.
  - **4.3.** Die Gesellschaft kann hierzu insbesondere:
- Geldmittel in jeglicher Form aufnehmen oder Bankkreditlinien abschließen und Geldmittel durch, einschließlich, aber nicht beschränkt auf, die Ausgabe von Schuldverschreibungen, Anleihen, Schuldscheindarlehen, Garantien und anderen Schuldinstrumenten und Schuldtiteln, wandelbar oder nicht, oder den Gebrauch von derivativen Finanzinstrumenten oder anderweitig, mit Ausnahme von öffentlichen Kaufangeboten, aufbringen;
- jegliche Art von Kreditderivatvertragen eingehen, wie z.B., jedoch nicht beschränkt auf, Swapverträge gemäß welcher die Gesellschaft eine Kreditbesicherung für eine Swapgegenpartei stellen oder von ihr erhalten kann;
- zugunsten ihrer Tochtergesellschaften, Zweigniederlassungen oder andere Unternehmen derselben Gruppe leisten (nachstehend "Tochtergesellschaften"),Unterstützung durch Darlehen, Bürgschaften, Garantien oder auf andere Weise leisten oder Schuldverschreibungen welche von einer Luxemburgischen oder ausländischen Tochtergesellschaft ausgegeben worden sind, mit oder ohne Sicherheit, zeichnen oder erwerben; (ii) jegliche Sicherheit, Verpfändung oder andere Art der Sicherheit beibringen, sei es durch persönliche Bürgschaft oder Hypothek oder durch eine teilweise oder vollständige Belastung der Gesellschaft oder ihres (gegenwärtigen oder zukünftigen) Vermögens oder durch jegliche Art und Weise, zur Erfüllung von Vertragen und ihrer Verpflichtungen sowie der der Tochtergesellschaften, im Rahmen der geltenden Gesetze; und
- Verträge abschließen, einschließlich, aber nicht beschränkt auf, Personenvereinigungsverträge, Übernahmeverträge, Marketingverträge, Verwaltungsverträge, Beraterverträge und andere Dienstleistungsverträge, Veräußerungsverträge, Zins- oder Währungstauschvereinbarungen oder andere derivative Finanzvereinbarungen welche im Rahmen des Gesellschaftszwecks sind;

wobei die Gesellschaft keine Geschäfte abwickeln darf, welche eine Geschäftstätigkeit darstellt oder wodurch die Gesellschaft Tätigkeiten abwickeln würde, welche als reglementierte Tätigkeit des Finanzsektors angesehen würde.

- **4.4.** Die Gesellschaft kann außerdem als Komplementär oder Kommanditär mit unbeschränkter oder beschränkter Haftung für sämtliche Schulden und Verpflichtungen von Kommanditgesellschaft oder ähnlichen Unternehmensformen einstehen.
- **4.5.** Die Gesellschaft kann jegliche kommerzielle, industrielle oder finanzielle Tätigkeit durchführen, die sie für die Erfüllung oder Entwicklung ihrer Zwecke als sachdienlich betrachtet."

#### Ausgaben

Die Kosten, Ausgaben, Entschädigungen oder ähnliche Gebühren in jeglicher Form, welche von der Gesellschaft als Ergebnis der vorliegenden Urkunde zu tragen sind, werden auf ungefähr eintausendzweihundert Euro (1.200.- EUR) geschätzt.

Die unterzeichnende Notarin, welche die englische Sprache spricht und versteht, bestätigt hiermit, dass auf Anweisung der auftretenden Partei die vorliegende Satzung in englischer Sprache gefolgt von einen deutschen Übersetzung verfasst ist, und dass auf Hinweis der auftretenden Partei im Falle von inhaltlichen Unterschieden zwischen den sprachlichen Versionen, die englische Version entscheidend sein soll.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxembourg, Datum wie am Anfang dieser Urkunde erwähnt.

Nachdem diese Urkunde dem Vertreter der auftretenden Partei, welche der unterzeichneten Notarin durch Name, Nachname, Familienstand und Anschrift bekannt sind, vorgelesen wurde, hat er zusammen mit der Notarin diese Urkunde unterzeichnet.

Signé: S. Kirsch et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 1 <sup>er</sup> septembre 2015. 2LAC/2015/19633. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Référence de publication: 2015148308/218.

(150162770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.



#### Guardian International Services and Transactions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 19, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 72.363.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015148367/10.

(150162690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

## Guardian Poland Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 19, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 85.757.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015148368/10.

(150162695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

#### H.I.G. Luxembourg Holdings 28 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 221.143,92.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 171.177.

I. Par résolutions prises en date du 6 août 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- 1. Nomination de Junya Suzuki, avec adresse au 4-7, Ryoanji Tamatsushiba-cho, Ukyo-ku, Kyoto, Japon, au mandat de gérant A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- 2. Nomination de Kiyohiko Kato, avec adresse au 5-7-17, Yawata, Ichikawa-city, Chiba, Japon, au mandat de gérant A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- 3. Nomination de Nobuo Kubo, avec adresse au 1-3-5, Kandori, Ichikawa-city, Chiba, Japon, au mandat de gérant A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- 4. Nomination de Wataru Watanabe, avec adresse au 11-33, Otani-cho, Suite 707, Nishinomiya Hyogo, Japon, au mandat de gérant A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- 5. Nomination de Ryokei Tsuruta, avec adresse au 501, Cherry Hill Ct., IL 60193 Schaumburg, Etats-Unis, au mandat de gérant A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- 6. Nomination de Bart Devos, avec adresse au 6, Lacets Saint Léon, Château Périgord I, 98000 Monaco, au mandat de gérant A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- 7. Nomination de Manfred Schneider, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- 8. Nomination de Florence Gérardy, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- 9. Nomination de Claire Heitzler, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- 10. Acceptation de la démission de Frédérique Duculot, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant B, avec effet immédiat;
- 11. Acceptation de la démission de Laurence Goblet, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant B, avec effet immédiat;
- 12. Acceptation de la démission de Philippe Leclercq, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant B, avec effet immédiat;
- 13. Acceptation de la démission de Neil Mc Ilroy, avec adresse professionnelle au 25, St George Street, W1S1FS Londres, Royaume-Uni de son mandat de gérant A, avec effet immédiat;
- 14. Acceptation de la démission de Brendan Dolan, avec adresse professionnelle au 25, St George Street, W1S 1FS Londres, Royaume-Uni de son mandat de gérant A, avec effet immédiat;
- 15. Acceptation de la démission de Martin Raeymakers, avec adresse au 8, Woudstraat, 3600 Genk, Belgique, de son mandat de gérant A, avec effet immédiat;



- 16. Acceptation de la démission de Mark Kelly, avec adresse professionnelle au 25, St George Street, W1S 1FS Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant A, avec effet immédiat;
- 17. Acceptation de la démission de Matthias Allgaier, avec adresse professionnelle au 25, St George Street, W1S 1FS Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant A, avec effet immédiat;
- II. En date du 17 juillet 2015, l'associé unique ARM Holdings SCA, avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, a cédé la totalité de ses 22.114.392 parts sociales à Nissha Printing Co., Ltd., avec siège social au 3, Mibu Hanai-cho, 604-8551 Nakagyo-ku, Kyoto, Japon, qui les acquiert, avec effet au 6 août 2015.

En conséquence, l'associé unique est Nissha Printing Co., Ltd, précité, avec 22.114.392 parts sociales.

- III. Par résolutions signées en date du 31 août 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:
- 1. Acceptation de la démission de Kiyohiko Kato, avec adresse au 5-7-17, Yawata, Ichikawa-city, Chiba, de son mandat de gérant A, avec effet immédiat;
- 2. Acceptation de la démission de Ryokei Tsuruta, avec adresse au 501, Cherry Hill Ct., IL 60193 Schaumburg, Etats-Unis, au mandat de gérant A, avec effet immédiat;
- 3. Acceptation de la démission de Nobuo Kubo, avec adresse au 1-3-5, Kandori, Ichikawa-city, Chiba, Japon de son mandat de gérant A, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Référence de publication: 2015148369/56.

(150162582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

#### Topvel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 41.406.

## **EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 28 janvier 2014 que:

L'Assemblée a pris note du changement d'adresse de Monsieur Adriaan DE FEIJTER du 4, rue Tony Neuman L-2241 Luxembourg au 3, rue de Bridel L-7344 Steinsel

- Leurs mandats étant arrivés à échéance, Monsieur Adriaan DE FEIJTER, demeurant 3, rue de Bridel L-7344 Steinsel, Madame Carol SNYDER, demeurant à Encino (Californie) USA, et Monsieur Yves SCHMIT demeurant 1, place du Théâtre L-2613 Luxembourg ont été réélus au poste d'Administrateurs de la société pour une durée de 5 ans
  - COMPTABILUX S.A. a été réélue au poste de commissaire aux comptes pour une durée de 5 ans

L'ensemble des mandats prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2015148712/20.

(150162386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

## H'Corp, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 150.191.

Le Bilan au 31 Décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015148370/10.

(150162379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

#### Health Alternative Strategy, HAS, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 163.425.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour le Conseil d'administration

Référence de publication: 2015148373/10.

(150162150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

## Hendrix Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 189.145.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015148374/11.

(150162679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

#### Hera Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 153.023.

Le bilan de la société au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2015148375/12.

(150162421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

#### Herculean CC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 157.507.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Antoine Clauzel

Gérant

Référence de publication: 2015148378/11.

(150162900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

#### HAIZ International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 183.931.

## **EXTRAIT**

L'associé unique de la société, à savoir Mrs Ibtesam ALISSA, a transféré, en date du 1 <sup>er</sup> septembre 2015, les 500 parts sociales qu'il détenait dans la société comme suit;

- 470 parts sociales au profit de ALFARE HOLDING LTD, dont le siège social se situe au Vanterpool Plaza, 2 <sup>nd</sup> Floor, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, société immatriculée au Registre de British Virgin Islands sous le numéro 1882187.
- 30 parts sociales au profit de ALSTONE SA, dont le siège social se situe 7, Place de Longemalle, CH-1204 Genève, Suisse, société immatriculée au Registre de Suisse sous le numéro CHE-110.050.661.



Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Pour HAIZ INTERNATIONAL S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015148381/19.

(150162136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

#### Hope Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 182.377.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015148379/10.

(150162189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

#### HAERES Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 160.144.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015148380/10.

(150162175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

## Internationale de Sociétés Foncières S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 125.528.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 21 juillet 2014

Sixième Résolution

- L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs de la Société, indiqués ci-dessous, comme suit:
  - Monsieur Geoffroy de Saint Périer, résidant professionnellement au 9, Boulevard des Philosophes, CH-1205 Genève;
  - Monsieur Pierre-Laurent Rivara, résidant professionnellement au 6 Tour de Champel, CH-1211 Genève 12;

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2020.

Pour extrait

Référence de publication: 2015148414/15.

(150162392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

## HI Holdings Rio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.349.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 2 septembre 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015148387/11.

(150162402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.



## Hanff S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5691 Ellange, 53-54, Z.A. Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 27.445.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015148382/9.

(150162552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

#### Pertrix Investment Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 186.881.

L'an deux mille quinze, le quatre août.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Pertrix Investment Group S.A." (numéro d'identité 2014 22 08 696), avec siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 186.881, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 25 avril 2014, publié au Mémorial C, numéro 1838 du 15 juillet 2014.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sandy HAMES, employée privée, demeurant à Reckange-sur-Mess.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Patrick PIERRARD, employé privé, demeurant à Garnich.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1.- Transfert du siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, avec effet au 1 er août 2015.
- 2.- Refonte des statuts de la société.
- 3.- Administrateurs commissaire aux comptes.
- II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, avec effet au 1 <sup>er</sup> août 2015.

## Deuxième résolution

Afin de tenir compte de la résolution qui précède et d'adapter les statuts aux dispositions légales en vigueur, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts qui seront désormais rédigés exclusivement en langue française et auront la teneur suivante:

#### "Titre I er . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

- Art. 1 er. Il existe une société anonyme, sous la dénomination de «Pertrix Investment Group S.A.».
- Art. 2. Le siège de la société est établi à Strassen.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.



- Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- **Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs mobilières de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut procéder à l'achat, la détention et la gestion de brevets, marques, licences, et de façon générale, tous autres éléments de propriété intellectuelle dont elle pourra ensuite concéder l'usage par voie de licences, sous-licences ou tout autre contrat approprié.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations. Elle peut créer des succursales au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet.

Elle peut avoir un établissement commercial ouvert au public.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### Titre II. - Capital, Actions

**Art. 5.** le capital social est fixé à trente et un mille euros ( $\in$  31.000.-), représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro ( $\in$  1.-) chacune.

Les actions de la société sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire. Elles peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

En cas d'augmentation du capital social, des droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

## Art. 5bis. Restrictions à la cession des actions.

#### (i) Cessions à titre onéreux

Les actionnaires ne pourront céder les actions de la société qu'ils détiennent, que dans les conditions prévues au présent article. Les actionnaires disposent d'un droit de préemption sur les actions proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent déjà.

Ainsi, tout actionnaire (l'"Actionnaire Cédant") souhaitant effectuer une cession de tout ou partie des actions qu'il détient dans la société devra au préalable fournir à tout autre actionnaire (le "Bénéficiaire") une notification écrite qui devra identifier spécifiquement (i) le nombre et la catégorie des actions concernées (les "Actions Offertes"), (ii) l'identité précise du ou des personne(s), actionnaire(s) ou pas, à qui il entend céder les actions (le "Cessionnaire Proposé"), (iii) le prix unitaire par action convenu avec ce ou ces Cessionnaire(s) Proposé(s) ou, en cas d'échange, d'apport ou de toute autre opération de même nature, la valeur unitaire des actions retenue pour la réalisation de l'opération et (iv) les conditions et modalités de la cession.

La délivrance de la notification constitue une offre de vendre en priorité les Actions Offertes au Bénéficiaire aux mêmes prix et conditions que ceux proposés par le Cessionnaire Proposé à l'Actionnaire Cédant. L'Actionnaire Cédant sera et restera lié par cette offre pour une période irrévocable de 90 jours calendrier (la "Durée de l'Offre de Cession"). A tout moment au cours de cette période, le Bénéficiaire pourra informer l'Actionnaire Cédant de son intention d'acquérir ou non



les Actions Offertes, étant entendu que l'acquisition des Actions Offertes devra se faire aux mêmes prix et conditions que ceux offerts par le Cessionnaire Proposé à l'Actionnaire Cédant.

Le Bénéficiaire peut d'une manière discrétionnaire décider de ne pas utiliser le droit de préemption. Le Bénéficiaire le notifiera alors par écrit recommandé à l'Actionnaire Cédant. En cas de décision d'un Bénéficiaire de ne pas utiliser son droit de préemption, son droit de préemption sera transféré proportionnellement aux autres Bénéficiaires, sauf s'ils s'accordent sur une autre répartition.

Si le Bénéficiaire désire exercer son droit de préemption, il devra notifier par écrit recommandé à l'Actionnaire Cédant sa volonté d'acquérir tout ou partie des Actions Offertes.

S'il y a plusieurs Bénéficiaires qui désirent exercer leur droit de préemption, ils peuvent le faire proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent déjà, sauf s'ils s'accordent sur une autre répartition.

Lorsque le Bénéficiaire informe par écrit l'Actionnaire Cédant de sa volonté d'acquérir tout ou partie des Actions Offertes, il devient irrévocablement tenu d'acquérir ces actions et l'Actionnaire Cédant est alors irrévocablement tenu de les lui céder aux mêmes prix et conditions que ceux proposés par le Cessionnaire Proposé à l'Actionnaire Cédant.

Le Bénéficiaire sera tenu de s'acquitter du prix de cession des actions et la cession sera régularisée au profit du Bénéficiaire, dans les formes légales et statutaires, dans un délai de 15 jours calendrier à compter de l'expiration de la Durée de l'Offre de Cession.

La partie des Actions Offertes qui n'aura pas été préemptée par le Bénéficiaire, à l'expiration de la Durée de l'Offre de Cession, pourra être cédée par l'Actionnaire Cédant au Cessionnaire Proposé, aux prix et conditions proposés par ce Cessionnaire Proposé à l'Actionnaire Cédant.

L'Actionnaire Cédant informe le conseil d'administration et le Bénéficiaire au plus tard dans les cinq jours calendrier de tout transfert à un Cessionnaire Proposé effectué conformément au présent article 5bis.

Toute cession d'actions au profit de tout Cessionnaire Proposé qui interviendrait sans que tout autre actionnaire ait été mis en mesure d'exercer son droit de préemption, conformément au présent article 5bis (i), sera nulle de plein droit et ne sera opposable ni aux autres actionnaires, ni à la société.

#### (ii) Cessions à titre gratuit

Les cessions à titre gratuit d'actions de la société aux descendants sont libres.

Les donataires, les héritiers et légataires d'actions de la société, autres que des descendants du donateur ou testateur, peuvent rester actionnaires pour autant qu'ils soient acceptés en tant qu'actionnaire par tous les autres actionnaires, et ce pour la totalité des actions qui leurs sont échues suite à la donation ou l'héritage.

Le conseil d'administration convoquera à cette fin, dans le mois à partir du moment où il a pris connaissance du décès de l'actionnaire ou la donation des actions, une assemblée générale extraordinaire en vue de délibérer sur ladite acceptation. Cette assemblée générale ne peut délibérer qu'à condition que tous les actionnaires (autres que les actionnairesdonateurs/héritiers/légataires) soient présents ou représentés.

Dans le cas où - à défaut d'une décision unanime des autres actionnaires - un, plusieurs ou tous les donataires, héritiers ou légataires ne sont pas acceptés en tant qu'actionnaires avec la totalité de leurs actions, les actionnaires qui ont voté contre leur acceptation, doivent dans les trois mois à compter de la date de la décision de l'assemblée générale extraordinaire racheter les actions dont la cession a été refusée et ce proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent déjà, sauf s'ils s'accordent sur une autre répartition.

Le prix d'achat sera déterminé par un expert désigné de commun accord par les donataires, héritiers et/ou légataires et les actionnaires obligés à l'achat, sauf en cas d'accord sur le prix d'achat. L'expert doit fixer le prix dans les 30 jours de sa désignation. S'il n'y a pas d'accord sur un expert, celui-ci sera désigné par le tribunal compétent statuant comme en référé. Les frais de désignation de l'expert seront supportés par les actionnaires obligés à l'achat.

Si l'achat des actions dont le transfert a été refusé n'a pas lieu dans le délai de trois mois décrit supra, les donataires, héritiers et/ou légataires des actions demeureront irrévocablement actionnaires de la société.

Pour tout ce que les statuts n'auraient pas prévu, il est renvoyé aux dispositions légales en la matière.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des actionnaires ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, personnels, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

#### **Titre III. - Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut pas excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.



Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés, devant comporter obligatoirement le vote d'un administrateur investi des pouvoirs de la catégorie A et le vote d'un administrateur investi des pouvoirs de la catégorie B. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

- **Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réserves expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par lui duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des lois ou des statuts.
- **Art. 9.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société.

La société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de toute autre société où la société est un actionnaire/associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

**Art. 12.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### Titre IV. - Surveillance

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut pas excéder six ans.

#### Titre V. - Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de mai à 10.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale aura lieu le premier jour ouvrable suivant.

## Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

- Art. 15. L'année sociale commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.



Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### Titre VIII. - Dispositions générales

**Art. 18.** Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée."

#### Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions de la Présidente du conseil d'administration, respectivement administrateur de catégorie B Madame Valérie PECHON, de l'administrateur de catégorie B Madame Karoline WILLOT et du commissaire aux comptes la société «COMCOLUX S. à r.l.» à compter du 1 <sup>er</sup> août 2015 et de leur accorder décharge pour l'exercice de leurs mandats.

#### Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de catégorie B de la société, à compter du 1 <sup>er</sup> août 2015:

- a) Madame Ingrid HOOLANTS, administrateur de sociétés, née à Vilvorde (Belgique), le 28 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.
- b) la société à responsabilité limitée «A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée», ayant son siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 127.330.
- c) la société à responsabilité limitée «TAXIOMA s. à r.l.», ayant son siège social à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 128.542.
- d) Monsieur Dirk AMOURETTE, employé privé, né à Leuven (Belgique) le 7 mai 1972, demeurant à L-5218 Sandweiler, 9, rue de la Gare.

Leurs mandats viendront à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 2018.

Madame Maryse MOUTON, expert-comptable, née à Aye (Belgique), le 25 mai 1966, demeurant professionnellement à L-8041 Strassen, 80, rue des Romains est désignée représentante permanente de la société «A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée» préqualifiée.

Madame Ingrid HOOLANTS, prénommée, est désignée représentante permanente de la société «TAXIOMA s. à r.l.» préqualifiée.

## Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Paul JANSSENS, employé privé, né à Lier (Belgique), le 23 février 1963, demeurant à L-5692 Elvange, 2, rue des Prés, comme nouveau commissaire aux comptes de la société, à compter du 1 er août 2015.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de 2018.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à mille cent euros ( $\in$  1.100.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J-M. WEBER, HAMES, PIERRARD, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 13 août 2015. Relation: 1LAC/2015/26031. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 2 septembre 2015.

Référence de publication: 2015148579/262.

(150162082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.



## Hewa Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 145.904.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015148383/10.

(150162670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

## Hewa Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 145.904.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015148384/10.

(150162869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

## HF Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4281 Esch-sur-Alzette, 7, rue Portland.

R.C.S. Luxembourg B 199.712.

## STATUTEN

Im Jahre zweitausend und fünfzehn den 28. August.

## SIND ERSCHIENEN:

- Herr Mohammed Fahim SHAFFI, geboren in Mannheim (Deutschland), am 19. April 1992, wohnhaft in D-69509 Mörlenbach, am Küchenacker, 13

und

- Herr Mohammad Hamid SHAFFI, geboren in Sialkot (Pakistan) am 2. Juni 1955, wonhaft in D-69509 Mörlenbach, am Küchenacker, 13

hier vertreten durch Herrn Luc SCHMITT, mit Berufsanschrift in Esch-sur-Alzette,

auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Die Vollmacht, von dem Komparenten und dem instrumentierenden Notar ne varietur paraphiert, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben einregistriert zu werden.

Herr Mohammed Fahim Shaffi und Herr Mohammad Hamid Shaffi handeln wie erwähnt folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

#### I. Gesellschaftssitz - Gesellschaftszweck - Dauer

**Art. 1.** Es wird eine Gesellschaft "société à responsabilité limitée" mit dem Namen "HF Real Estate S.à r.l." gegründet, welche dem Recht von Luxemburg, insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung (das Gesetz), sowie der vorliegenden Satzung (die Satzung) unterliegen soll.

#### Art. 2. Gesellschaftssitz.

2.1 Der Gesellschaftssitz wird in Esch/Alzette, Großherzogtum Luxemburg, errichtet.

Er kann durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers bzw. bei mehreren Geschäftsführern durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung innerhalb der Grenzen der Gemeinde Luxemburg verlegt werden. Er kann durch Beschluss des Einzelgesellschafters bzw. der Gesellschafterversammlung, welche mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschließt, an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

2.2 Filialen, Tochtergesellschaften oder sonstige Niederlassungen können sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers bzw. bei mehreren Geschäftsführern durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung eingerichtet werden. Falls der Einzelgeschäftsführer oder die Geschäftsführung der Ansicht ist, dass außergewöhnliche politische, wirtschaftliche oder gesellschaftliche Ereignisse stattfinden werden oder unmittelbar bevorstehen, welche die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder die reibungslose Kommunikation zwischen dem Gesellschaftssitz und dem Ausland beeinträchtigen könnten, kann der Gesellschaftssitz vorübergehend



ins Ausland verlegt werden, bis diese außergewöhnlichen Umstände beendet sind. Diese vorübergehende Maßnahme hat jedoch keinen Einfluss auf die Staatsangehörigkeit der Gesellschaft, die eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

#### Art. 3. Gesellschaftszweck.

- 3.1 Hauptzweck der Gesellschaft kann direkt und/oder (ggf. auch mehrfach) indirekt über ihre Tochtergesellschaften grundstückbezogene Investitionen tätigen, insbesondere Grundstücke erwerben, halten, verwalten, entwickeln und veräußern.
- 3.2 Der Gesellschaft ist der direkte oder indirekte Erwerb, das Halten, Verwalten, die Entwicklung und der Verkauf von Beteiligungen und Anteilen an luxemburgischen oder ausländischen juristischen Personen, Körperschaften und/oder Personen- und Kapitalgesellschaften (jeweils eine "Tochtergesellschaft"), und zwar in jeder Form gleich welcher Art und insbesondere auch im Wege der Gründung, sowie die Geschäfte der Tochtergesellschaften zu führen.
- 3.3 Die Gesellschaft kann auch, direkt oder indirekt, in Vermögenswerte, gleich welcher Art investieren, diese erwerben, halten oder über sie verfügen, in jeder Form gleich welcher Art.
- 3.4 Die Gesellschaft darf insbesondere folgende Geschäfte tätigen, wobei es sich versteht, dass die Gesellschaft keine Geschäfte tätigen wird, die sie in eine Tätigkeit involvieren würde, die als regulierte Aktivität im Finanzbereich zu betrachten ist:
- (a) sich Geld, in welcher Form auch immer, zu leihen oder Kredite, in welcher Form auch immer, zu erhalten und Geld aufzunehmen, insbesondere durch, aber nicht beschränkt auf, die Ausgabe, immer auf privater Basis, von Anleihen, Schuldscheinen, Eigenwechseln und anderen Schuld- oder Kapitalinstrumenten, seien sie konvertibel oder nicht, und durch die Verwendung von Finanzderivaten oder auf andere Art;
- (b) Geld vorzuschießen, auszuleihen oder zu hinterlegen oder Kredit zu vergeben, an oder mit, oder irgendein Schuldinstrument, welches von einer luxemburgischen oder ausländischen juristischen Person ausgegeben wurde, zu zeichnen oder zu kaufen, unter geeignet erscheinenden Bedingungen, mit oder ohne Sicherheit;
- (c) Garantien, Haftungsübernahmen, Bürgschaften, Verpfändungen und/oder jede andere Form von Sicherheit abschließen/gewähren, sei es durch persönliche Verpflichtung oder durch Hypothek oder Belastung des Unternehmens oder eines Teils davon, von (gegenwärtigen oder künftigen) Vermögenswerten oder durch alle oder eine dieser Methoden, und zwar sowohl für die Ausführung von Verträgen oder Verpflichtungen der Gesellschaft als auch für die Ausführung von Verträgen oder Verpflichtungen oder anderweitig zu Gunsten ihrer Tochtergesellschaften, innerhalb der Grenzen und im Einklang mit den Bestimmungen des luxemburgischen Rechts.
- 3.5 Die Gesellschaft kann alle rechtlichen, geschäftlichen, technischen und finanziellen Investitionen oder Transaktionen vornehmen und allgemein alle Transaktionen tätigen, die notwendig sind, um ihren Gesellschaftszweck zu erfüllen, sowie alle Transaktionen, die in direkter oder indirekter Verbindung zu der Erleichterung der Erfüllung ihres Gesellschaftszwecks in allen oben beschriebenen Bereichen stehen.

#### Art. 4. Dauer.

- 4.1 Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.
- 4.2 Die Gesellschaft wird nicht aufgelöst durch das Ableben, die gesetzliche Untersagung, die Geschäftsunfähigkeit, die Zahlungsunfähigkeit oder den Konkurs eines oder mehrerer Gesellschafter oder durch ein anderes, vergleichbares Ereignis, das einen oder mehrere Gesellschafter betrifft.

## II. Kapital - Gesellschaftsanteile

#### Art. 5. Kapital.

- 5.1 Das Gesellschaftskapital beträgt zwölf Tausend fünf Hundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nominalwert von je Hundert fünfundzwanzig Euro (EUR 125,-).
- 5.2 Durch Beschluss des Einzelgesellschafters oder der Gesellschafterversammlung, welche mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschließt, kann das Gesellschaftskapital der Gesellschaft ein- oder mehrmals erhöht oder herabgesetzt werden.

#### Art. 6. Gesellschaftsanteile.

- 6.1 Jeder Gesellschaftsanteil gibt Anspruch auf einen Anteil am Vermögen und Gewinn der Gesellschaft, der in direktem Verhältnis zu der Anzahl der bestehenden Gesellschaftsanteile steht.
- 6.2 Die Gesellschaftsanteile sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar, so dass pro Gesellschaftsanteil nur ein einziger Eigentümer anerkannt wird. Die Miteigentümer von ungeteilten Anteilen müssen eine einzige Person bestimmen, die sie gegenüber der Gesellschaft vertritt.
- 6.3 Die Gesellschaftsanteile sind unter den Gesellschaftern frei übertragbar und im Fall eines Einzelgesellschafters an Dritte frei übertragbar.

Bei mehreren Gesellschaftern ist die Abtretung von Gesellschaftsanteilen an Nichtgesellschafter nur mit der in der Gesellschafterversammlung erteilten Zustimmung der Gesellschafter möglich, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.



Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen ist gegenüber der Gesellschaft oder Dritten nur wirksam, nachdem sie gemäß den Bestimmungen des Artikels 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt worden ist oder von ihr angenommen worden ist.

Für alle weiteren Fragen wird auf die Bestimmungen der Artikel 189 und 190 des Gesetzes verwiesen.

6.4 Ein Gesellschafterregister wird am Gesellschaftssitz gemäß den Bestimmungen des Gesetzes geführt, wo es von jedem Gesellschafter eingesehen werden kann.

#### III. Verwaltung - Vertretung

## Art. 7. Geschäftsführung.

- 7.1 Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet. Diese müssen nicht zwingend Gesellschafter sein und werden durch einen Beschluss des Einzelgesellschafters oder der Gesellschafterversammlung ernannt, in welchem die Dauer ihres Mandats festgelegt wird. Im Fall der Ernennung mehrerer Geschäftsführer bilden diese die Geschäftsführung.
  - 7.2 Die Geschäftsführer sind ad nutum abberufbar.

#### Art. 8. Befugnisse der Geschäftsführung.

- 8.1 Sämtliche nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegende Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehaltenen Befugnisse fallen in die Zuständigkeit des Geschäftsführers bzw. bei mehreren Geschäftsführern in die Zuständigkeit der Geschäftsführung, der/die mit sämtlichen Befugnissen ausgestattet ist, um alle mit dem Gesellschaftszweck zu vereinbarenden Handlungen und Geschäfte vorzunehmen und zu genehmigen.
- 8.2 Jeder Geschäftsführer kann beschränkte Sondervollmachten für besondere Aufgaben an einen oder mehrere Bevollmächtigte erteilen, der/die kein(e) Gesellschafter zu sein braucht/brauchen.

#### Art. 9. Verfahren.

- 9.1 Die Geschäftsführung versammelt sich so oft, wie es die Interessen der Gesellschaft erfordern sowie auf Einberufung eines der Geschäftsführer an dem in der Einberufung angegebenen Versammlungsort.
- 9.2 Jeder Geschäftsführer erhält für jede Versammlung der Geschäftsführung mindestens 24 (vierundzwanzig) Stunden vor dem für die Versammlung vorgesehenen Zeitpunkt eine mündliche oder schriftliche Mitteilung, außer im Falle einer Dringlichkeit. In einem solchen Fall wird die Art dieser Dringlichkeit (und ihre Gründe) in der Einberufung der Versammlung der Geschäftsführung kurz angegeben.
- 9.3 Die Versammlung kann ohne vorherige Einberufung rechtsgültig abgehalten werden, wenn alle Geschäftsführer der Gesellschaft bei der Versammlung anwesend oder vertreten sind und erklären, dass sie ordnungsgemäß über die Versammlung und ihre Tagesordnung informiert worden sind. Auf die Einberufung kann auch verzichtet werden, wenn das schriftliche Einverständnis jedes Geschäftsführers der Gesellschaft entweder in Urschrift oder als Telegramm, Fax, Telex oder E-Mail vorliegt.
- 9.4 Jeder Geschäftsführer kann sich durch schriftliche Ernennung eines anderen Geschäftsführers zu seinem Vertreter bei den Versammlungen der Geschäftsführung vertreten lassen.
- 9.5 Die Geschäftsführung kann nur rechtsgültig beraten und handeln, wenn die Mehrheit der Geschäftsführer anwesend oder vertreten ist und, falls Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B ernannt wurden, wenn mindestens ein Geschäftsführer der Kategorie A und ein Geschäftsführer der Kategorie B anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse der Geschäftsführung werden rechtsgültig mit der Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst und, falls Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B ernannt wurden, diese Beschlüsse von mindestens einem Geschäftsführer der Kategorie A und einem Geschäftsführer der Kategorie B gebilligt worden sind. Die Protokolle der Versammlungen der Geschäftsführung werden von allen bei der Versammlung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführern unterzeichnet.
- 9.6 Jeder Geschäftsführer kann an der Versammlung der Geschäftsführung mittels Telefon- oder Videokonferenz oder ähnlicher Kommunikationsmittel teilnehmen, bei denen sämtliche Versammlungsteilnehmer sich hören und miteinander sprechen können. Die Teilnahme an der Versammlung durch eines dieser Mittel gilt als der persönlichen Teilnahme an der Versammlung gleichwertig.
- 9.7 Die von allen Geschäftsführern unterzeichneten Umlaufbeschlüsse gelten als rechtsgültig gefasst, als wären sie in einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Versammlung der Geschäftsführung gefasst worden. Die Unterschriften der Geschäftsführer können auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren, per Brief oder Telefax verschickten Kopien eines identischen Beschlusses angebracht werden.

## Art. 10. Vertretung.

- 10.1 Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber in jedem Falle durch die alleinige Unterschrift des Einzelgeschäftsführers bei mehreren Geschäftsführern durch die gemeinsame Unterschrift zweier Geschäftsführer verpflichtet.
- 10.2 Falls zwei Kategorien von Geschäftsführern erstellt wurden (Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B), wird die Gesellschaft zwingend durch die gemeinsame Unterschrift eines Geschäftsführers der Kategorie A und eines Geschäftsführers der Kategorie B verpflichtet.



- 10.3 Die Gesellschaft wird auch durch die gemeinsame oder alleinige Unterschrift derjenigen Person(en) verpflichtet, der/denen eine solche Zeichnungsbefugnis rechtsgültig gemäß Artikel 8.2 der Satzung erteilt wurde.
- Art. 11. Haftung der Geschäftsführer. Die Geschäftsführer übernehmen auf der Grundlage ihres Amtes keine persönliche Haftung für Verpflichtungen, die sie im Namen der Gesellschaft eingegangen sind, soweit diese Verpflichtungen in Übereinstimmung mit der Satzung und den Bestimmungen des Gesetzes eingegangen wurden.

#### IV. Gesellschafterversammlung

#### Art. 12. Befugnisse und Stimmrechte.

- 12.1 Der Einzelgesellschafter übt sämtliche der Gesellschafterversammlung vom Gesetz verliehenen Befugnisse aus.
- 12.2 Jeder Gesellschafter verfügt über Stimmrechte im Verhältnis zu der Zahl der von ihm gehaltenen Gesellschaftsanteile.
- 12.3 Jeder Gesellschafter kann sich bei den Gesellschafterversammlungen der Gesellschaft vertreten lassen, indem er eine andere Person schriftlich entweder per Brief, Telegramm, Telex, Telefax oder E-Mail zum Vertreter ernennt.

#### Art. 13. Form - Beschlussfähigkeit - Mehrheit.

- 13.1 Falls die Zahl der Gesellschafter nicht über fünfundzwanzig liegt, können die Beschlüsse der Gesellschafter per Umlaufbeschluss gefasst werden, dessen Wortlaut jedem Gesellschafter schriftlich entweder in Urschrift oder als Telegramm, Telex, Fax oder E-Mail gesandt wird. Die Gesellschafter üben ihr Stimmrecht durch Unterzeichnung des Umlaufbeschlusses aus. Die Unterschriften der Gesellschafter können auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren, per Brief oder Telefax verschickten Kopien eines identischen Beschlusses angebracht werden.
- 13.2 Gemeinschaftliche Beschlüsse werden nur dann rechtsgültig gefasst, wenn sie von einer Anzahl von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.
- 13.3 Beschlüsse über die Änderung der Satzung oder die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft bedürfen allerdings der mehrheitlichen Zustimmung der Gesellschafter, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft vertreten.

### V. Jahresabschluss - Verwendung der Gewinne

#### Art. 14. Geschäftsjahr.

- 14.1 Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.
- 14.2 Der Abschluss der Gesellschaft ist in jedem Jahr zum Ende des Geschäftsjahres zu erstellen, und der Geschäftsführer bzw. bei mehreren Geschäftsführern die Geschäftsführung stellt eine Bestandsliste mit Angabe des Wertes der Aktiva und Passiva der Gesellschaft auf.
  - 14.3 Jeder Gesellschafter kann die Bestandsliste und die Bilanz am Sitz der Gesellschaft einsehen.
- Art. 15. Verwendung der Gewinne. Von dem im Jahresabschluss ausgewiesenen Bruttogewinn der Gesellschaft wird der Nettogewinn durch Abzug der Gemeinkosten, Amortisierungen und Ausgaben ermittelt. Ein Betrag in Höhe von fünf Prozent (5%) des Jahresnettogewinns der Gesellschaft wird der gesetzlichen Rücklage zugewiesen, bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft beträgt.

#### VI. Auflösung - Liquidation

## Art. 16. Auflösung - Liquidation.

- 16.1 Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren durchgeführt, der/die nicht Gesellschafter zu sein braucht/brauchen und durch Beschluss des Einzelgesellschafters oder der Gesellschafterversammlung ernannt wird/werden, in welchem auch die Befugnisse und die Vergütung festgelegt werden. Soweit in dem Beschluss des/der Geschäftsführer(s) oder kraft des Gesetzes nichts Gegenteiliges vorgesehen ist, sind die Liquidatoren mit den weitestgehenden Befugnissen für die Flüssigmachung der Vermögenswerte und die Zahlung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ausgestattet.
- 16.2 Der nach der Flüssigmachung der Vermögenswerte und Zahlung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft verbleibende Überschuss wird an den Einzelgesellschafter bzw. bei mehreren Gesellschaftern an die Gesellschafter im Verhältnis zu den von jedem Gesellschafter an der Gesellschaft gehaltenen Anteile ausgezahlt.

#### VII. Allgemeine Bestimmung

**Art. 17. Anwendbares Recht.** Hinsichtlich sämtlicher Angelegenheiten, für die in der vorliegenden Satzung keine besondere Regelung enthalten ist, wird auf das Gesetz verwiesen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Datum dieser Urkunde und endet am 31. Dezember 2015.

Zeichnung - Einzahlung

Die Anteile werden gezeichnet wie folgt:



1. Herr Mohammed Fahim SHAFFI,	
fünfzig Anteile	50
2. Herr Mohammad Hamid SHAFFI,	
fünfzig Anteile	50
TOTAL: einhundert Anteile	

Alle Anteile wurden in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

#### Kosten

Die erschienene Person hat den Betrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Gebühren jeglicher Art, die der Gesellschaft obliegen oder die sie infolge ihrer Gründung zu tragen hat, auf ungefähr 1,200.- Euro geschätzt.

## Beschluss des Einzelgesellschafters

Der Einzelgesellschafter, der das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, hat sogleich die folgenden Beschlüsse gefasst:

1. Die folgende Person wird für einen unbefristeten Zeitraum zum Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt:

Geschäftsführer

- a) Herr Mohammed Fahim SHAFFI, geboren in Mannheim (Deutschland), am 19. April 1992, wohnhaft in D-69509 Mörlenbach, am Küchenacker, 13
- b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.
  - c) Der Sitz der Gesellschaft wird festgelegt in L-4281 Esch-sur-Alzette, 7, rue Portland.
- d) Alle im Zuge der Vorbereitung der Gesellschaft getroffenen Entscheidungen und eventuell abgeschlossene Verträge werden angenommen.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Esch-sur-Alzette, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Luc Schmitt, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 août 2015. Relation: EAC/2015/20163. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 02 September 2015.

Référence de publication: 2015148385/231.

(150162359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

## Idi Gazeley Europe Logistics Lux I s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 13.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 184.338.

Extrait des résolutions prises par les associés en date du 13 août 2015

- 1. Monsieur Andrew O'SHEA a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 13 août 2015.
- 2. Monsieur Jean Philippe FIORUCCI, né à Villerupt, en France, le 8 juin 1972, demeurant professionnellement au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommé gérant pour une durée indéterminée avec effet au 13 août 2015.
- 3. Madame Sara Elizabeth SPEED, né à Gaborone, au Royaume-Uni, le 14 avril 1976, demeurant professionnellement au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommé gérant pour une durée indéterminée avec effet au 13 août 2015.

Luxembourg, le 03 septembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour IDI Gazeley Europe Logistics Lux 1 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015148401/19.

(150162871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.



## H2 Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 13, rue du Curé. R.C.S. Luxembourg B 199.751.

#### **STATUTEN**

Im Jahre zweitausendundfünfzehn, am sechsundzwanzigsten Juni.

Vor Uns Maître Martine SCHAEFFER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

#### IST ERSCHIENEN:

ARCANUM HOLDING S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 241, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, eingetragen im Firmenregister Luxemburg unter der Nummer B 195.434,

hier rechtmäßig vertreten durch Herrn Pegman HAGHSHENAS, in seiner Eigenschaft als alleiniger Geschäftsführer.

Der Komparent hat den unterzeichneten Notar ersucht, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung ("société à responsabilité limitée"), die hiermit gegründet wird, wie folgt zu dokumentieren:

## Bezeichnung - Gesellschaftssitz - Gesellschaftszweck - Dauer

**Art. 1. Bezeichnung.** Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung ("société à responsabilité limitée") unter der Bezeichnung "H2 Concept S.à r.l." (nachstehend die Gesellschaft) gegründet, die der Luxemburger Gesetzgebung unterliegt, insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, wie abgeändert (nachstehend das Gesetz), sowie gegenwärtiger Satzung (nachstehend die Satzung).

#### Art. 2. Gesellschaftssitz.

2.1. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Stadt Luxemburg, im Großherzogtum Luxemburg.

Er kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates der Gesellschaft an einen anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden. Des weiteren kann der Sitz durch einen Beschluss des Alleingesellschafters oder der Hauptversammlung der Gesellschafter gemäß der Art und Weise, wie sie für Satzungsänderungen vorgesehen ist, an einen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

2.2. Filialen, Zweigniederlassungen und andere Geschäftsräume können entweder im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland durch einen Beschluss des Verwaltungsrates der Gesellschaft errichtet werden. Sollte der Verwaltungsrat der Gesellschaft beschließen, dass außergewöhnliche politische oder militärische Entwicklungen oder Ereignisse bestehen oder vorauszusehen sind, und dass diese Entwicklungen oder Ereignisse die normale Geschäftstätigkeit am Sitz der Gesellschaft, oder die Verbindung derselben mit dem Ausland behindern würden oder eine solche Behinderung vorauszusehen ist, kann der Sitz vorübergehend ins Ausland verlegt werden bis zur vollständigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse. Derartige provisorische Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, die trotz der provisorischen Sitzverlegung des Gesellschaftssitzes eine Luxemburger Gesellschaft bleibt.

## Art. 3. Gesellschaftszweck.

3.1. Der Gegenstand der Gesellschaft ist die Vermietung, Verwaltung, Renovierung und Konzipierung von Immobilien jeglicher Art.

Weiterer Gegenstand der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen in irgendwelcher Form an Luxemburger oder ausländischen Gesellschaften oder Unternehmen, sowie die Verwaltung solcher Beteiligungen. Insbesondere darf die Gesellschaft Aktien, Anteile und andere Wertpapiere, Anleihen, Rentenwerte, Geldmarkteinlagen und andere Schuldtitel aller Art durch Zeichnung, Kauf oder Tausch oder sonst wie erwerben, und im Allgemeinen alle Wertschriften und Finanzinstrumente, die von öffentlichen oder privaten Rechtspersönlichkeiten jeder Art ausgegeben werden. Sie kann an der Gründung, Entwicklung, Verwaltung und Aufsicht aller Gesellschaften oder Unternehmen teilnehmen. Des Weiteren kann sie in den Erwerb und die Verwaltung eines Bestands von Patenten oder anderen geistigen Eigentumsrechten jeder Art oder jeden Ursprungs investieren.

3.2. Die Gesellschaft kann Darlehen jeder Art aufnehmen. Sie kann auch durch Privatplatzierung, Schuldscheine, Anleihen und Rentenwerte, sowie jede Art von Schuldtiteln und/oder Dividendenpapieren ausgeben. Die Gesellschaft kann Geldmittel verleihen, einschließlich, ohne Begrenzung, die Erlöse aus Kreditverbindlichkeiten und/oder Emissionen von Schuld- oder Dividendenpapieren an ihre Zweigunternehmen, angegliederte Gesellschaften und/oder jede andere Gesellschaft. Die Gesellschaft kann in Bezug auf ihr gesamtes oder teilweises Vermögen ebenfalls Sicherheiten leisten; sie kann verpfänden, übertragen, belasten oder sonstwie Sicherheiten bestellen und gewähren, um ihren eigenen Verpflichtungen und Vereinbarungen und/oder den Verpflichtungen und Vereinbarungen jeder anderen Gesellschaft nachzukommen, und sie im Allgemeinen zu eigenem Nutzen und/oder zum Nutzen jeder anderen Gesellschaft oder Person abzusichern. In keinem Fall wird die Gesellschaft regulierten Aktivitäten des Finanzsektors nachgehen.



- 3.3. Mit dem Ziel einer effizienten Verwaltung kann sich die Gesellschaft im Allgemeinen in Bezug auf ihre Anlagen aller Techniken und Instrumente bedienen, einschließlich der Techniken und Instrumente, die dazu konzipiert sind, die Gesellschaft gegen Kredit-, Wechsel-, Zinssatz- und andere Risiken abzusichern.
- 3.4. Die Gesellschaft darf alle Handels-, Finanz- und Gewerbetätigkeiten und alle Transaktionen auf unbeweglichem oder beweglichem Eigentum ausführen, die dazu bestimmt sind, ihren Gesellschaftszweck zu fördern oder die sich auf ihren Gesellschaftszweck beziehen.

#### Art. 4. Dauer.

- 4.1. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit gegründet.
- 4.2. Die Gesellschaft kann nicht aufgelöst werden wegen einem Sterbefall, der Aufhebung von Bürgerrechten, Rechtsunfähigkeit, Insolvenz, Konkurs oder ähnlichen Vorkommnissen, die einen oder mehrere Gesellschafter betreffen.

## II. Kapital - Gesellschaftsanteile

#### Art. 5. Kapital.

- 5.1. Das Kapital der Gesellschaft ist auf zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.- EUR) festgelegt und besteht aus eintausend (1.000) Namensanteilen mit einem Nennwert je Gesellschaftsanteil von zwölf Euro und fünfzig Cent (12,50 EUR); alle Gesellschaftsanteile sind gezeichnet und voll eingezahlt.
- 5.2. Das Stammkapital der Gesellschaft kann bei einem oder mehreren Anlässen durch einen Beschluss des Alleingesellschafters oder, gegebenenfalls, durch die Hauptversammlung der Gesellschafter gemäß der Art und Weise, wie sie für Satzungsänderungen vorgesehen ist, erhöht oder vermindert werden

#### Art. 6. Gesellschaftsanteile.

- 6.1. Jeder Gesellschaftsanteil erteilt dem Besitzer ein Anrecht auf einen Bruchteil der gemeinschaftlichen Vermögenswerte und Gewinne der Gesellschaft in unmittelbarem Verhältnis zu der Anzahl der bestehenden Gesellschaftsanteile.
- 6.2. Die Anteile der Gesellschaft sind unteilbar, da je Gesellschaftsanteil nur ein Besitzer anerkannt wird. Gemeinschaftliche Eigentümer haben eine einzige Person zu ihrem Vertreter für ihre Beziehungen mit der Gesellschaft zu ernennen.
  - 6.3. Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern oder, im Falle eines Alleingesellschafters, an Dritte frei übertragbar.

Falls die Gesellschaft mehr als einen Gesellschafter hat, unterliegt die Übertragung von Anteilen an Nicht-Gesellschafter der vorherigen Zustimmung der Hauptversammlung der Gesellschafter, die mindestens drei Viertel des Stammkapitals der Gesellschaft vertreten.

Eine Anteilsübertragung bindet die Gesellschaft oder Dritte nur infolge einer Mitteilung an die, oder einer Billigung seitens der Gesellschaft, gemäß Artikel 1690 des Bürgerlichen Rechts.

Bezüglich aller anderen Angelegenheiten wird auf die Artikel 189 und 190 des Gesetzes hingewiesen.

- 6.4. Am Sitz der Gesellschaft wird gemäß den Bestimmungen des Gesetzes ein Anteilsregister aufbewahrt, das von jedem Gesellschafter, der dies verlangt, eingesehen werden kann.
  - 6.5. Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes ihre eigenen Anteile zurückkaufen.

## III. Verwaltung - Vertretung

#### Art. 7. Verwaltungsrat.

- 7.1. Die Gesellschaft wird von einem Verwaltungsrat geleitet, der aus einem oder mehreren Geschäftsführern zusammengesetzt ist, welche als solche durch einen Beschluss der Gesellschafter, der ihre Amtszeit festlegt, bezeichnet werden.
  - 7.2. Die Geschäftsführer, und jeder einzelne von ihnen, können ad nutum vom Amt abgesetzt werden (ohne jeden Grund).

#### Art. 8. Vollmachten des Verwaltungsrates.

- 8.1. Alle Vollmachten, die nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung der Gesellschafter vorbehalten sind, fallen unter den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates, der alle Befugnisse hat, um alle Handlungen und Tätigkeiten auszuführen und zu bestätigen, die mit dem Gegenstand der Gesellschaft übereinstimmen
- 8.2. Besondere und begrenzte Vollmachten können für bestimmte Angelegenheiten vom alleinigen Geschäftsführer, oder, im Falle von mehreren Geschäftsführern, vom Verwaltungsrat der Gesellschaft oder von jedwedem einzeln handelnden Geschäftsführer, an einen oder mehrere Vertreter vergeben werden, die keine Gesellschafter sein müssen.

## Art. 9. Vorgehensweise.

- 9.1. Der Verwaltungsrat tritt so oft am Ort, der in den Einberufungsschreiben angegeben ist, zusammen wie die Interessen der Gesellschaft es verlangen, oder auf Einberufung eines Geschäftsführers.
- 9.2. Schriftliche Mitteilung über jede Verwaltungsratssitzung ergeht mindestens vierundzwanzig (24) Stunden vor dem Tag der Sitzung an alle Geschäftsführer, außer in einem Notfall, in welchem Fall die Art dieser Umstände im Einberufungsschreiben für die Verwaltungsratssitzung anzugeben ist.
- 9.3. Ein Einberufungsschreiben ist nicht erfordert wenn alle Mitglieder des Verwaltungsrates der Gesellschaft in einer Sitzung anwesend oder vertreten sind und erklären, über die Sitzung rechtmäßig informiert worden zu sein und die Tage-



sordnung zu kennen. Es kann von jedem Mitglied des Verwaltungsrats der Gesellschaft per Brief, Faksimile oder Email auf das Einberufungsschreiben verzichtet werden.

- 9.4. Jeder Geschäftsführer der Gesellschaft kann an jeder Verwaltungsratssitzung teilnehmen, indem er einen anderen Geschäftsführer der Gesellschaft zu seinem Vertreter bestellt.
- 9.5. Der Verwaltungsrat kann nur gültig tagen und beschließen, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden gültig mit der Mehrheit der Stimmen gefasst. Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden in Protokollen festgehalten, die von allen in der Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführern unterzeichnet sind.
- 9.6. Jeder Geschäftsführer kann über Telefon oder Videokonferenz oder durch jedwede andere, ähnliche Kommunikationsmittel an einer Verwaltungsratssitzung teilnehmen, die allen Personen, die an der Sitzung teilnehmen, ermöglichen, einander zu hören und miteinander zu sprechen. Die Teilnahme an einer Sitzung durch diese Mittel ist gleich einer persönlichen Teilnahme an dieser Sitzung. Ungeachtet des vorhergehenden Satzes haben alle Geschäftsführer in Luxemburg mindestens einmal jährlich persönlich anwesend zu sein, um an einer Sitzung des Verwaltungsrates teilzunehmen.
- 9.7. In Dringlichkeitsfällen sind Zirkularbeschlüsse, die von allen Geschäftsführern unterzeichnet sind, ebenso gültig und verbindlich wie Beschlüsse, die in einer ordentlich einberufenen und abgehaltenen Sitzung gefasst wurden. Diese Unterschriften können auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren Exemplaren eines gleichlautenden Beschlusses geleistet, und schriftlich oder per Faksimile bescheinigt werden.
- Art. 10. Vertretung. Die Gesellschaft ist in allen Angelegenheiten gegenüber Dritten durch die einzelne Unterschrift jedweden Geschäftsführers der Gesellschaft gebunden oder, falls anwendbar, durch die gemeinsame oder einzelne Unterschrift jeder Person, der solche Unterschriftsvollmacht gemäß Artikel 8.2. gegenwärtiger Satzung gültig erteilt wurde.
- Art. 11. Verpflichtung der Geschäftsführer. Die Geschäftsführer sind durch ihr Amt nicht persönlich haftbar für Verpflichtungen, die sie im Namen der Gesellschaft gültig eingegangen sind, unter der Bedingung, dass solche Verpflichtungen in Übereinstimmung mit gegenwärtiger Satzung sowie den anwendbaren Bestimmungen des Gesetzes sind.

# IV. Hauptversammlungen der Aktionäre

#### Art. 12. Vollmachten und Stimmrechte.

- 12.1. Der Alleingesellschafter übernimmt alle Vollmachten, die vom Gesetz der Hauptversammlung der Gesellschafter übertragen werden.
  - 12.2. Jeder Gesellschafter besitzt Stimmrechte, die im Verhältnis zur Anzahl seiner Anteile stehen.
- 12.3. Jeder Gesellschafter kann eine natürliche Person oder Rechtspersönlichkeit per Brief, Faksimile oder Email zu seinem Bevollmächtigten bestellen um ihn bei den Hauptversammlungen der Gesellschafter zu vertreten.

#### Art. 13. Form - Beschlussfähige Anzahl - Mehrheit.

- 13.1. Falls die Anzahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, können ihre Entscheidungen durch Zirkularbeschluss gefasst werden, dessen Text schriftlich, sei es im Original oder über Faksimile oder Email, an alle Gesellschafter geschickt wird. Die Gesellschafter geben ihre Stimme durch Unterzeichnung des Zirkularbeschlusses ab. Die Unterschriften der Gesellschafter können auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren Exemplaren eines gleichlautenden Beschlusses geleistet werden, und per Brief oder per Faksimile bescheinigt werden.
- 13.2. Kollektivbeschlüsse sind nur gültig, wenn sie von Gesellschaftern gefasst werden, die mehr als die Hälfte des Stammkapitals besitzen.
- 13.3. Ungeachtet von Artikel 13.2. gegenwärtiger Satzung können Beschlüsse in Bezug auf Abänderungen der Satzung oder in Bezug auf die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft nur mit der Stimmenmehrheit der Gesellschafter, die mindestens drei Viertel des Stammkapitals der Gesellschaft besitzen, gefasst werden.

# V. Jahresabschluss - Gewinnzuteilung

#### Art. 14. Geschäftsjahr.

- 14.1. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt jedes Jahr am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember.
- 14.2. In Bezug auf das Ende des Geschäftsjahres der Gesellschaft hat der Verwaltungsrat jedes Jahr die Bilanz und die Gewinn- und Verlustkonten der Gesellschaft, sowie das Inventar, einschließlich der Angabe des Wertes der Aktiva und Passiva der Gesellschaft, zu erstellen, mit einem Anhang, der alle Verpflichtungen der Gesellschaft zusammenfasst, und die Verbindlichkeiten der Geschäftsführer, des oder der Rechnungskommissare (falls anwendbar) und der Gesellschafter der Gesellschaft zusammenfasst.
  - 14.3. Jeder Gesellschafter kann das obengenannte Inventar und die Bilanz am Sitz der Gesellschaft einsehen.

# Art. 15. Gewinnverteilung.

15.1. Der in den Jahreskonten aufgeführte Bruttogewinn der Gesellschaft, nach Abzug der Allgemeinkosten, Tilgungen und Kosten, stellt den Nettogewinn dar. Ein Betrag gleich fünf Prozent (5 %) des Nettogewinns der Gesellschaft wird der gesetzlichen Rücklage zugeführt, bis diese zehn Prozent (10 %) des Grundkapitals der Gesellschaft erreicht hat.



- 15.2. Die Hauptversammlung der Gesellschafter kann nach freiem Ermessen über den Überschuss verfügen. Insbesondere kann sie den Gewinn zu einer Dividendenzahlung freigeben oder sie der Rücklage zuweisen oder auch als Saldo vortragen.
  - 15.3. Jederzeit können Zwischendividenden unter folgenden Bedingungen ausgeschüttet werden:
  - (i) ein Kontenauszug oder ein Inventar oder Bericht wird vom Verwaltungsrat erstellt;
- (ii) dieser Kontenauszug, dieses Inventar oder dieser Bericht zeigen, dass genügend Geldmittel zur Ausschüttung zur Verfügung stehen; wohlverstanden darf der auszuschüttende Betrag die seit dem Ende des vorhergehenden Geschäftsjahres realisierten Gewinne, zuzüglich der vorgetragenen Gewinne und der ausschüttbaren Rücklagen, jedoch abzüglich der vorgetragenen Verluste und der Beträge, die der gesetzlichen Rücklage zuzuführen sind, nicht übersteigen;
- (iii) die Entscheidung zur Zahlung von Zwischendividenden wird vom einzigen Gesellschafter oder von der Hauptversammlung der Gesellschafter getroffen, und
  - (iv) eine Zusicherung wurde gegeben, dass die Rechte der Gläubiger der Gesellschaft nicht gefährdet sind.

# VI. Auflösung - Liquidation

- 16.1. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren ausgeführt, die keine Gesellschafter zu sein brauchen, und die durch einen Beschluss des Alleingesellschafters oder der Hauptversammlung der Gesellschafter ernannt werden, die ihre Vollmachten und Vergütung bestimmt. Falls in dem Beschluss des oder der Gesellschafter, oder durch ein Gesetz, nichts Anderes vorgesehen ist, sind die Liquidatoren mit den weitgehendsten Vollmachten für die Realisierung der Vermögenswerte und die Zahlung der Verpflichtungen der Gesellschaft versehen.
- 16.2. Der Überschuss aus der Realisierung der Vermögenswerte und Zahlung der Verpflichtungen der Gesellschaft wird an den Gesellschafter gezahlt oder, im Falle mehrerer Gesellschafter, an die Gesellschafter im Verhältnis zu der Anzahl der Anteile, die sie in der Gesellschaft besitzen.

# VII. Allgemeine Bestimmung

17. Es wird auf die Bestimmungen des Gesetzes in Bezug auf alle Angelegenheiten verwiesen, die nicht ausdrücklich in gegenwärtiger Satzung aufgeführt werden.

## Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag dieser Urkunde und endet am 31. Dezember 2015.

## Zeichnung - Zahlung

Die eintausend (1000) Gesellschaftsanteile wurden vollstaendig durch ARCANUM HOLDING S.à r.l., vorgenannt, gezeichnet. Diese Anteile wurden vollständig in Bar einbezahlt, sodass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.- EUR) der Gesellschaft zur Verfuegung steht, wie dem unterzeichneten Notar bescheinigt wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

## Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Gebühren und Auslagen jeder Art, die von der Gesellschaft aus Gründen ihrer Gründung zu tragen sind, werden auf ungefähr eintausenddreihundert Euro (1.300.- EUR) geschätzt.

# Beschlüsse des alleingesellschafters

Sofort nach der Gründung der Gesellschaft hat der Alleingesellschafter der Gesellschaft, der das gesamte gezeichnete Stammkapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

- 1. Die Zahl der Geschäftsführer wird auf eins (1) festgesetzt.
- 2. Herr Pegman HAGHSHENAS, geboren am 22. Dezember 1975 in Teheran (Iran) und wohnhaft in 241, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, wird auf unbestimmte Zeit zum alleinigen Geschäftsführer genannt.
  - 3. Der Sitz der Gesellschaft ist 13, Rue du Curé, L-1368 Luxemburg.

WORÜBER Urkunde, aufgenommen in Luxemburg am Datum wie am Anfang dieser Urkunde erwähnt.

Und nach Verlesung an die Bevollmächtigte des Komparenten hat diese zusammen mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Signé: P. Haghshenas et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 30 juin 2015. 2LAC/2015/14497. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2015.

Référence de publication: 2015149083/215.

(150163393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2015.



## Huggy-Store Hoscheid Dickt Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9835 Hoscheid-Dickt, 36, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 95.150.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HUGGY-STORE HOSCHEID-DICKT SARL

Société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015148389/12.

(150162486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

## I.D. 20 Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 89.192.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Référence de publication: 2015148390/10.

(150162451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

## Iberian Capital III, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 140.047.

Il résulte des actes de la Société que l'adresse professionnelle de Monsieur Dominique Audia, gérant B de la Société, a changée à la date du 16 mars 2015, et se situe désormais au 2, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015148391/11.

(150162524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

# Ileos Holdco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 165.320.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la Société prises le 2 septembre 2015

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société a décidé:

- D'accepter la démission de Messieurs Jabir Chakib, Hugo Neuman, Justin Bickle et Thomas Jaggers en tant que membres du conseil de surveillance de la Société avec effet au 1 er septembre 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ileos Holdco SCA

Référence de publication: 2015148392/13.

(150162278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

## PCTV Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.969.

In the year two thousand fifteen, on the eighth day of July,

before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared



Hauppauge Digital Inc., a company governed by the laws of Delaware (USA), having its registered office at 91, Cabot Court, NY11788 Hauppauge, United States of America, registered with the Delaware Companies register under number 11-3227864, (hereafter the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Ms Karola Böhm, with professional address in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on July 6, 2015;

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder of PCTV Systems S.à r.l. (hereafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 143.969, incorporated pursuant to a notarial deed dated 23 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 193 of 28 January 2009.

The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a notarial deed dated 15 April 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 941 of 5 May 2009.

The Sole Shareholder, represented as stated above, representing the entire share capital then deliberates upon the following agenda:

#### Agenda

- 1. To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
- 2. To appoint Fairland Property Ltd, a limited company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office c/o Offshore Incorporation Centre, P.O. Box 957, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, as liquidator.
  - 3. To determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator.
  - 4. Miscellaneous.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following resolutions:

#### First resolution

In compliance with articles 141 to 151 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, the Sole Shareholder decides to dissolve the Company and to put it into liquidation as of the date of the present deed.

## Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder decides to appoint Fairland Property Ltd as liquidator of the Company.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

#### Third resolution

The Sole shareholder resolves to grant full discharge to the managers of the Company for the execution of their mandates until the date of the present deed.

Whereof, this deed is drawn up in Mondorf-les-Bains, in the office of the undersigned notary, on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

# Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le huit juillet,

par devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:



Hauppauge Digital Inc., une société existant sous les lois du Delaware (USA), ayant son siège social au 91, Cabot Court, NY11788 Hauppauge, Etats-Unis d'Amérique, inscrite au Delaware Companies Register sous le numéro 11-3227864 (ciaprès l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Karola Böhm, avec adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 6 juillet 2015.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de PCTV Systens S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 143.969, constituée suivant acte notarié en date du 23 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 193 du 28 janvier 2009.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 15 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 941 du 5 mai 2009.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social, délibère selon l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour

- 1. Décision de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation;
- 2. Nomination de Fairland Property Ltd, une limited company, de droit des British Virgin Islands, ayant son siège social c/o Offshore Incorporation Centre, P.O. Box 957, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, comme liquidateur de la Société;
  - 3. Détermination des pouvoirs à donner au liquidateur et de sa rémunération;
  - 4. Divers.
  - L'Associé Unique a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associée Unique décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### Seconde résolution

L'Associée Unique décide de nommer Fairland Property Ltd, comme liquidateur de la Société.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est normalement requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevées, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensés d'établir un inventaire et peuvent se référer aux comptes de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'ils déterminent et pour la durée qu'ils fixeront.

#### Troisième résolution

L'Associé Unique décide de donner pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date du présent acte.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Böhm, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 15 juillet 2015. GAC/2015/5997. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.



Mondorf-les-Bains, le 2 septembre 2015. Référence de publication: 2015148598/116.

(150162088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

## Infrastructure PPP Africa Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 170.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015148395/9.

(150162471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

# Immolux & Co, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 16, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 199.708.

#### **STATUTS**

L'an deux mille quinze,

Le vingt-neuf juillet,

Par-devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange,

Ont comparu:

- 1) Monsieur Mickaël MAMERI, gérant, né à Montmorency (France) le 1 <sup>er</sup> août 1978, demeurant à L-1212 Luxembourg, 16, rue des Bains,
- 2) Madame Caroline COLSON, employée, née à Luxembourg le 9 juin 1978, demeurant à F-57700 Hayange, 14, rue Sainte Odette.

ici représentée par Monsieur Mickaël MAMERI, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer par les présentes:

**Art. 1** et . **Forme.** Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

La Société comporte initialement plusieurs associés; elle peut, à toute époque, devenir société unipersonnelle par la réunion de toutes les parts sociales en une seule main, puis redevenir une société à plusieurs associés par suite de cession ou de transmission totale ou partielle des parts sociales ou de création de parts nouvelles.

**Art. 2. Objet.** La Société a pour objet social, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers, toutes opérations généralement quelconques se rapportant à la gestion immobilière, la promotion, l'activité de syndic, l'exploitation d'une agence immobilière.

Elle pourra effectuer tous placements immobiliers ou mobiliers, contracter tous emprunts avec ou sans affectation hypothécaire.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution réelle d'engagement pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra se livrer tant pour son propre compte que pour le compte de tiers à toutes activités énumérées ci-dessus.

Elle pourra s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés nationales ou étrangères ayant un but analogue, similaire ou connexe à son objet.

La Société a également pour objet l'exploitation d'un commerce, d'un bar, café, snack-bar avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques et petite restauration et livraison à domicile, ainsi que l'achat et la vente en gros, ainsi que l'import-export.

En outre, la Société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée.

D'une façon générale, elle pourra faire tous actes, transactions ou opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.



- Art. 4. Dénomination. La Société prend la dénomination de «Immolux & Co».
- **Art. 5. Siège social.** Le siège de la Société est établi à Luxembourg; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant ou conseil de gérance.

Des succursales ou bureaux pourront être établis partout, au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile

- **Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros  $(12.500.-\mathcal{e})$  représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros  $(125.-\mathcal{e})$  chacune.
- **Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.
- **Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social.

L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés; en cas de pluralité d'associés toute part sociale donne droit à une voix dans tous les votes et délibérations.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers, ayants-droits ou héritiers de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des valeurs sociales; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

#### Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Au cas où une part est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

#### Art. 10. Cession et transmission des parts.

1. Cessions et transmissions en cas d'associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

2. Cessions et transmissions en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des descendants soit au conjoint survivant.

Dans les cas où la cession ou transmission de parts est soumise à l'agrément des associés restants, ces derniers ont un droit de préférence pour le rachat des parts à céder, en proportion du nombre de parts qu'ils possèdent au moment de la cession. En cas de l'exercice de leur droit de préférence par les associés restants et en cas de désaccord sur le prix de rachat, le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la Société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

- Art. 11. Décès, incapacité, faillite ou déconfiture de l'associé ou de l'un des associés. Le décès, l'incapacité, la mise en tutelle ou en curatelle, la faillite, la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
  - Art. 12. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non-associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Le ou les gérants représentent, de même, la Société en justice soit en demandant, soit en défendant.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée, soit dans les statuts, soit par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Dans ce dernier cas, l'associé unique ou l'assemblée générale, lors de la nomination du ou des gérants, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, en cas de pluralité de gérants, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine de l'associé unique ou des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération du gérant.



**Art. 13.** Le décès du gérant, associé ou non, sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 14.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société. Simple mandataire il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

#### Art. 15. Décisions de l'associé ou des associés.

1. Lorsque la Société ne compte qu'un associé, l'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés.

Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, à moins que la loi ou les présents statuts n'en disposent autrement.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède.

- Art. 16. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.
- **Art. 17. Inventaire Bilan.** Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire et établit les comptes annuels conformément à la loi. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels.
- **Art. 18. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais reprend du moment que ce dixième est entamé.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

- **Art. 19. Dissolution Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite pour un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- Art. 20. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### Disposition transitoire.

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente-et-un décembre 2015.

## Souscription et paiement

Les cent parts sociales (100) ont été souscrites comme suit par:

- Madame Caroline COLSON préqualifiée, quatre-vingts parts sociales,	80 parts
- Monsieur Mickaël MAMERI, préqualifié, vingt parts sociales,	20 parts
Total:	100 parts

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par un apport en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.-€) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales se trouvent remplies.

#### Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à mille cent euros  $(1.100.-\mathbb{E})$ .

#### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés prénommés, représentés comme dit ci-avant, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, ont pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

Est appelé aux fonctions de gérant unique pour une durée indéterminée:



Monsieur Mickaël MAMERI, gérant, né à Montmorency (France) le 1 <sup>er</sup> août 1978, demeurant à L-1212 Luxembourg 16, rue des Bains.

La Société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est fixé à L-1212 Luxembourg, 16, rue des Bains.

Avertissement

Avant la clôture du présent acte, le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue de lui connue au comparant et mandataire, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. MAMERI, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 août 2015. Relation: EAC/2015/18096. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 31 août 2015.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2015148394/166.

(150162245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

## Invict-al Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4380 Ehlerange, ZARE Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 165.806.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015148397/9.

(150162530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

## IACG Holdings II LUX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 164.634.

Dépôt rectificatif du dépôt initial L150142127

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2015148399/14.

(150162803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

#### INSIDE group, Société Anonyme.

Siège social: L-4410 Soleuvre, 2, Zone Um Woeller.

R.C.S. Luxembourg B 28.822.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 27 août 2015

L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes:

Monsieur Emmanuel VANQUIN, né le 31 décembre 1974 à Arlon (Belgique), demeurant au 25.1, Chaussée d'Assenois, B-6840 Hampire.



Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur:

Madame Carole EVEN-SELIGSON, née le 11 mai 1979 à Luxembourg, demeurant au 5, um Kiem, L-6860 Senningerberg:

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Référence de publication: 2015148410/18.

(150162545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

#### Idi Gazeley Europe Logistics Lux I s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 184.338.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IDI Gazeley Europe Logistics Lux 1 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015148400/11.

(150162684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

# IDI Gazeley Hannover S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 195.474.

Le siège social de l'associé unique BSREP Europe Logistics Lux S.à r.l., a changé et est désormais au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2015.

Référence de publication: 2015148402/12.

(150162406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

# IFS Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 136.154.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015148403/11.

(150162595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

# Transmedia Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 123.916.

Extrait de la décision collective du 31 août 2015

Résolution unique

L'associé unique décide de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société TRANSMEDIA SERVICES S.à r.l. de 11, avenue Guillaume L-1651 Luxembourg à 54, boulevard Napoléon 1 er L-2210 Luxembourg.

L'associé prend acte du changement d'adresse des gérants respectivement de l'associé:



- Monsieur Pascal BAYLON, né le 18 janvier 1952 à Barlette (Italie), demeurant professionnellement à 54, boulevard Napoléon 1 <sup>er</sup> L-2210 Luxembourg
- Madame Cinzia FILIPPINI, née le 6 novembre 1968 Suzzara (Italie), demeurant professionnelle 54, boulevard Napoléon 1 <sup>er</sup> à L-2210 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Fidcoserv Sàrl

Signature

Référence de publication: 2015148715/20.

(150162087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

#### IL-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 147.468.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015148404/9.

(150162528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

#### Immologic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1842 Howald, 3, rue Grand-Duc Jean.

R.C.S. Luxembourg B 187.755.

Extrait de la résolution prise par les associés en date du 24 août 2015

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2015.

Pour Immologic S.à r.l.

Le gérant

Référence de publication: 2015148405/13.

(150162425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

#### Innit International SCA, Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 189.431.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015148408/12.

(150162790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

# Windsor Capital Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 172.561.

# **EXTRAIT**

Il résulte de la résolution de l'associé unique prise en date du 10 août 2015, que M. Andrea VALLABH, né le 13 décembre 1987 à Guggisberg, Suisse, et demeurant professionnellement Chemin de Fontenailles 4, 1196 Gland, Suisse, a été nommé pour une durée indéterminée en qualité de gérant de classe B en remplacement de M. Vijay MALLYA.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- M. Simon Baker, gérant de classe A,



- Mlle Dawn Shand, gérante de classe A,
- Mlle Corinne Néré, gérante de classe A,
- M. Thiruvannamalai Venkatesan Lakshmi Kanthan, gérant de classe B, et
- M. Andrea Vallabh, gérant de classe B.

Pour extrait conforme Simon Baker Gérant de classe A

Référence de publication: 2015148736/20.

(150162352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

#### INSIDE group, Société Anonyme.

Siège social: L-4410 Soleuvre, 2, Zone Um Woeller.

R.C.S. Luxembourg B 28.822.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 21 mai 2015

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Stevenson DELLA SIEGA de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Référence de publication: 2015148409/12.

(150162545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

# Institut de Beauté Valérie S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4485 Soleuvre, 47A, rue de Sanem.

R.C.S. Luxembourg B 91.755.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Référence de publication: 2015148411/10.

(150162391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

# Invesco Management Nº 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 91.880.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique en date du 3 septembre 2015

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert avec effet au 1 er janvier 2015.

Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour INVESCO MANAGEMENT N°1 S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015148416/14.

(150162620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck